

Plan Climat Air Énergie Territorial adossé au SCoT du Bergeracois

1. Résumé non technique	
2. Diagnostics	
2.1. Diagnostic des émissions énergétiques, des consommations et production d'énergie	
2.2. Adaptation au changement climatique et qualité de l'air	
2.3. Évaluation de la séquestration nette de carbone	
2.4. Focus sur les réseaux d'énergie	
2.5. Note GES SCoT	
3. Stratégie et programme d'actions	
3.1. Stratégie bas carbone	
3.2. Programme d'actions : SyCoTeB et intercommunalités	X
3.3. Démarche de suivi et évaluation	
3.4. Note de préconisations pour la révision du SCoT	
3.5. Évaluation environnementale stratégique	

Programme d'actions
2018-2024



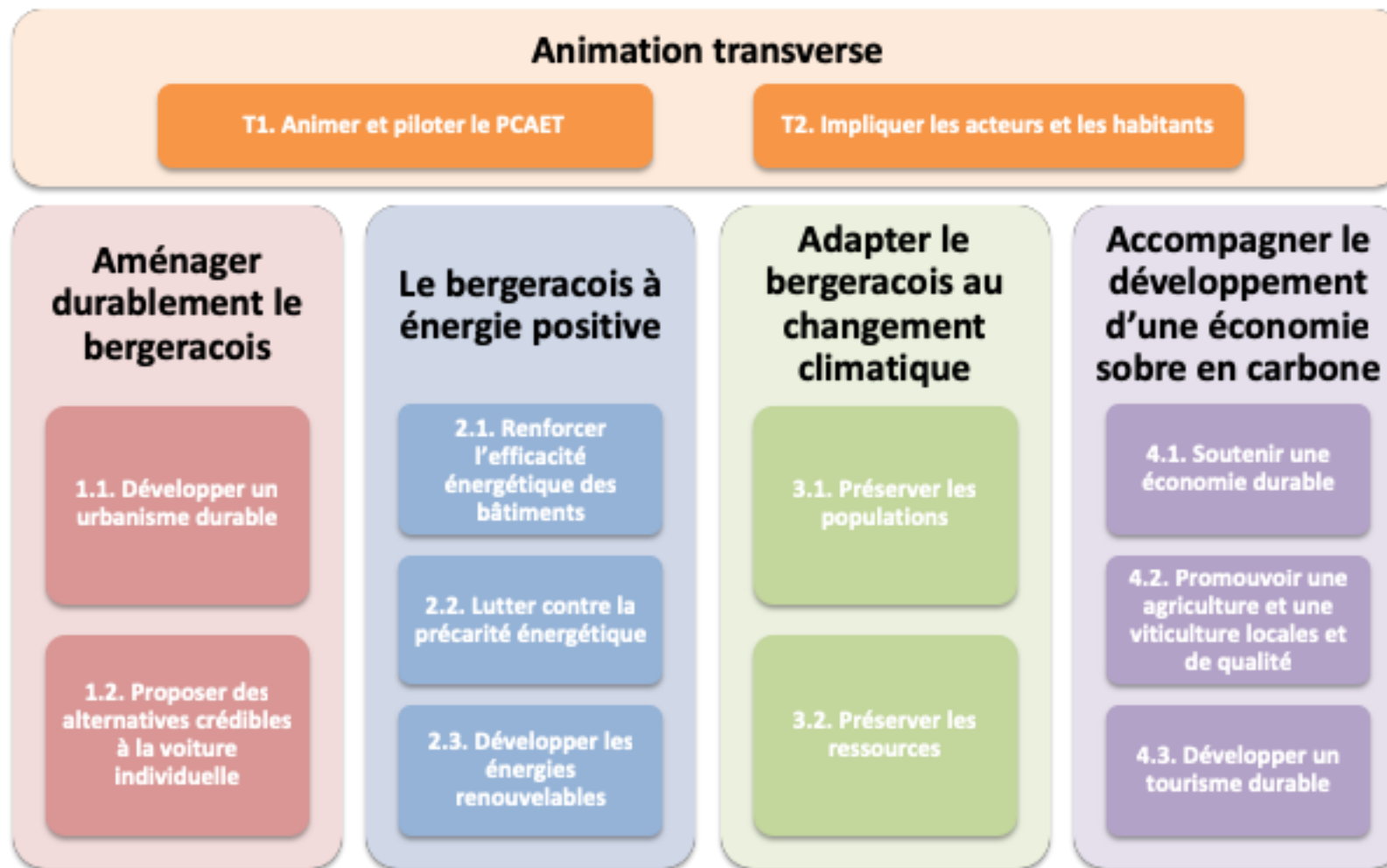
Document approuvé le
28 novembre 2018

Sommaire

Le programme d'actions du PCAET adossé au SCoT du Bergeracois.....	3
Partie 1 : Le programme d'actions du PCAET.....	7
Axe transversal : Piloter et diffuser le plan climat	8
Axe 1 : Aménager durablement le Bergeracois	18
Axe 2 : Le Bergeracois à énergie positive.....	36
Axe 3 : Adapter le Bergeracois au changement climatique.....	69
Axe 4 : Accompagner le développement d'une économie sobre en carbone	83
Partie 2 : Les actions en cours au sein des intercommunalités qui répondent aux objectifs du PCAET.....	104
Annexe : Synthèse des moyens engagés	113

Le programme d'actions du PCAET adossé au SCoT du Bergeracois

Le programme d'actions permet de répondre aux grandes orientations stratégiques du Plan Climat Air Énergie Territorial.



Un programme d'actions pour le territoire, animé par le SyCoTeB et co-porté avec les collectivités membres et des partenaires.

Le SyCoTeB a pour mission d'animer le PCAET et de favoriser sa mise en œuvre auprès des différents partenaires. Essentiellement les intercommunalités membres, mais aussi les communes, les habitants et une diversité de partenaires tels que les chambres consulaires, les associations ou les PME-PMI.

Il sera le porteur principal de 24 actions opérationnelles prévues par le programme d'actions et aura un rôle de mobilisation des acteurs sur les 40 actions restantes. Celles-ci ne pourront être mises effectivement en œuvre que si les intercommunalités et les partenaires en sont des porteurs actifs

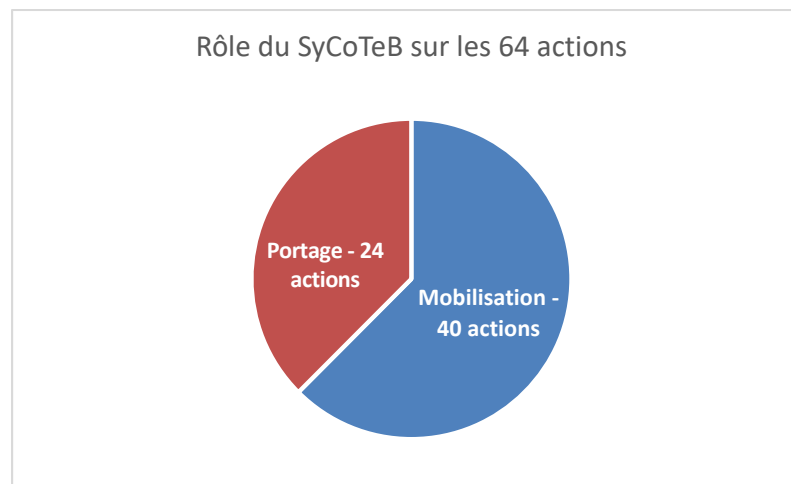
Pour 26 d'entre elles, les intercommunalités ont un rôle essentiel, les autres se partagent entre syndicats (déchets et transports), chambres consulaires, Office du Tourisme, Pays, association, etc.

C'est l'objectif de l'axe transversal du PCAET que de démultiplier cette mobilisation qui est déjà engagée, comme en témoigne de premier programme d'actions.

Le programme d'actions, présenté dans **la partie 1** de ce document, est organisé en 18 fiches ambitions qui sont déclinées 64 actions. Cette partie contient :

- Les actions portées par le SyCoTeB :
 - o 24 actions dont le SyCoTeB est le porteur opérationnel,
 - o 40 actions sur lesquelles il s'engage à mobiliser les acteurs. Le rôle du SyCoTeB est alors systématiquement explicité. La note sur le suivi du PCAET indique également les moyens prévus pour mettre en œuvre cette animation territoriale.
- Des actions pré-identifiées pour les intercommunalités ou les acteurs : elles ont émergé de la concertation mais sans engagement ferme à ce jour. C'est l'objectif de l'animation de la démarche de PCAET de les faire émerger dans les 6 ans.

La partie 2 présente les actions sur lesquelles les EPCI ce sont d'ores et déjà formellement engagés et qui sera donc progressivement complété au fur et mesure du déploiement du programme.



Aide à la lecture

Le programme d'actions est structuré suivant des fiches ambitions qui regroupent plusieurs fiches actions. Est structurée selon le modèle suivant :

N° de l'ambition	Titre de l'ambition	
Descriptif et enjeux	Explication de l'ambition : pourquoi et comment.	
Impacts	<p>Impact carbone :</p> <p>Réduction attendue en tonnes CO2e/an : quantité de carbone économisée par la mise en œuvre du « Levier à activer » (cf. ci-dessous)</p> <p>Levier à activer : levier de réduction des émissions de GES, quantifié selon un objectif cohérent avec le scénario de transition énergétique du territoire. (exemples : nombre de logements isolés, part des communes engagées, nombre de personnes mobilisées, etc.)</p> <p>Impact sur la qualité de l'air : soit : positif – neutre - négatif</p>	<ul style="list-style-type: none"><input checked="" type="checkbox"/> Sobriété<input checked="" type="checkbox"/> Efficacité<input checked="" type="checkbox"/> Energie Renouvelable<input checked="" type="checkbox"/> Adaptation<input checked="" type="checkbox"/> Qualité de l'air<input checked="" type="checkbox"/> Animation du territoire
Indicateurs	Indicateur de réalisation permettant de témoigner des travaux réalisé	
Commentaires	Tout commentaire utile à la compréhension.	

Chaque fiche ambition contient entre une et dix fiches actions. Elles sont rédigées selon le modèle suivant :

Action 2.1. Former les acteurs

Les actions portées par le SyCoTeB

Descriptif	Programmation	Moyens humains et financier	Partenaires
<p>Descriptif du rôle du SyCoTeB</p> <p>Il peut s'agir d'un rôle de porteur d'action ou d'un rôle de mobilisation des partenaires.</p> <p>En tant que syndicat de SCoT, le SyCoTeB peut jouer un rôle d'ingénierie, de portage d'études et de schémas ou d'animateur de la démarche. Mais il ne peut pas porter d'actions opérationnelles.</p>	Date de lancement	Lorsque disponibles	<p>Co-porteurs</p> <p>Partenaires techniques et financiers</p> <p>Personnes ressources</p>

Les actions proposées

<p>Actions proposées aux EPCI et aux communes :</p> <p>Des actions sont proposées à l'ensemble des intercommunalités et communes qui peuvent s'en saisir et les déployer sur leur territoire. A terme ces actions pourraient faire l'objet d'un kit outil à leur destination.</p> <p>Le déploiement de ces actions sera favorisé par la mission d'animation du PCAET portée par le SyCoTeB.</p>	<p>Pistes potentielles :</p> <p>Des pistes spécifiques ont été identifiées auprès des élus de chaque intercommunalité. Elles restent à lancer.</p> <p>En complément, une liste des actions déjà en cours sur le territoire et répondant aux objectifs du PCAET est présentée dans la deuxième partie du programme d'actions</p>
<p>Actions proposées à d'autres partenaires :</p> <p>Actions proposées à différents partenaires publics et privés</p> <p>Le déploiement de ces actions sera favorisé par la mission d'animation du PCAET portée par le SyCoTeB.</p>	<p>Porteurs potentiels :</p>

Publics Cibles : public a qui s'adresse plus spécifiquement l'action

Commentaires : Tout commentaire utile à la compréhension de l'action ou informations complémentaires.

Partie 1 : Le programme d'actions du PCAET

Axe transversal : Piloter et diffuser le plan climat

Ambition 1. Animer et piloter le Plan Climat Air Énergie Territorial

Ambition 2. Former les acteurs

Ambition 3. Mettre en place un plan de communication et de sensibilisation

Ambition1

Piloter et Animer le Plan Climat Air Energie Territorial

Descriptif et enjeux

Le SyCoTeB est le pilote et l'animateur de la démarche de PCAET du SCoT Bergeracois.

Pour passer à une phase opérationnelle de mise en œuvre ambitieuse des actions, il est absolument nécessaire de mettre en place un dispositif d'animation, porté par SyCoTeB, car cette animation doit permettre :

- D'accompagner la diffusion du programme d'action dans les EPCI, auprès des entreprises, et association du territoire
- De soutenir les collectivités dans leur réflexion pour le permettre d'identifier les actions sur lesquelles elles souhaitent se positionner (par exemple par l'animation de réunions de travail réunissant élus et services dans chaque communauté de commune),
- De finaliser un programme d'actions par communauté de communes, délibéré par les conseils communautaires,
- D'apporter un soutien en ingénierie technique et financière pour mettre en œuvre des actions portée par le SyCoTeB ou par les EPCI,
- De favoriser la mise en œuvre d'actions collectives (pour maîtriser les coûts), les partages d'expérience et le fonctionnement en réseau,
- A terme, d'animer un système de suivi et d'évaluation: identification des actions mises en œuvre, identification de pistes de progrès, amélioration continue de la démarche.

Impacts

Impact carbone :

Réduction attendue en tonnes CO2e/an :

Sans objet

Levier à activer

Sans objet

Impact sur la qualité de l'air : positif

- Sobriété
- Efficacité
- Energie Renouvelable
- Adaptation
- Qualité de l'air
- Animation du territoire

Indicateurs

Taux d'actions du PCAET : lancées, en cours et terminées

Commentaires

Cette fiche ambition est déclinée dans le guide pour le pilotage et l'animation de la démarche

Action 1.1. Piloter le PCAET

Les actions portées par le SyCoTeB

Descriptif	Programmation	Moyens humains et financier	Partenaires
<p>Objectif 1 - Construire l'ingénierie de financement du PCAET : identifier et mobiliser les outils financiers publics et privés, nécessaires pour rendre possible la mise en œuvre du Plan d'actions.</p> <p>Objectif 2 - Créer une cellule EnergieRenouvelable à l'échelle du Bergeracois : créer un pôle ressource d'animation et d'accompagnement avec une ingénierie chargée de mettre en œuvre le plan climat.</p> <p>Recruter un chargé de missions Energie/Climat (conseil et ingénierie en direction des collectivités et auprès des particuliers).</p> <p>Objectif 3 - Suivre et Evaluer le PCAET : suivre et compléter le tableau de bord du Plan Climat /élaborer et appliquer une procédure de suivi et d'évaluation des actions/ organiser et animer le Comité de pilotage du Plan d'actions pour le Climat / Animer et gérer une base de données SIG permettant le suivi et l'évaluation du plan climat.</p> <p>Prévoir une instance partenariale (CoPil partenarial, ou CoDev partenarial) de suivi rassemblant tous les acteurs intéressés du territoire.</p>	En cours	0,5 ETP chef de projet	ADEME

Action 1.2. Animer le PCAET

Les actions portées par le SyCoTeB

Descriptif	Programmation	Moyens humains et financier	Partenaires
<p>Objectif 1 - Mettre en œuvre le Plan d'Animation du Plan climat : Concevoir les outils de base, Enclencher l'animation du PCAET.</p> <p>Objectif 2 - Décliner le plan d'animation en direction des collectivités et organismes publics : mettre en place un programme d'actions pour la sensibilisation, le suivi, les conseils à destination des collectivités locales (techniciens et élus). Développer une animation via le site Internet du SCoT.</p> <p>Objectif 3 - Décliner le plan d'animation en direction des entreprises.</p> <p>Objectif 4 - Décliner le plan d'animation en direction des exploitants agricoles : élaborer et diffuser un guide des bonnes pratiques pour réduire les émissions de GES à l'attention des agriculteurs du territoire (coûts évités...).</p> <p>Objectif 5 - Décliner le plan d'animation en direction des habitants : assurer la tenue d'actions de sensibilisation et d'information (salons, foires expo, etc.). Élaborer et animer des ateliers de sensibilisation mobiles (échelle : commune ou quartier). Valoriser les bonnes pratiques des habitants, en s'appuyant sur les outils existants - journaux toutes boîtes, relations presse, etc.</p>	<p>En cours</p>	<p>1 etp chargé de mission</p>	<p>ADEME Région Nouvelle Aquitaine</p>

Ambition 2

Former les acteurs

Descriptif et enjeux

Lors des ateliers de concertation qui ont servi à la définition de la stratégie et du programme d'actions, une demande très transversale de formation et information des acteurs a émergé.

En effet, la transition énergétique suppose de faire évoluer les pratiques professionnelles, comme les comportements. Il est donc essentiel de proposer des formations à destination d'une diversité de publics :

- Collectivités : élus et agents,
- Entreprises diverses et professionnels de tous secteurs,
- Associations, habitants.

Le SyCoTeB aura un rôle important à jouer pour participer à l'émergence de cette offre de formation, mais celle-ci ne pourra se concrétiser que par la mobilisation de l'éducation nationale, des différents lycées techniques, des acteurs de la formation professionnelle et des associations d'éducation à l'environnement.

Impacts

Impact carbone :

Réduction attendue en tonnes CO2e/an :

Sans objet

Levier à activer

Sans objet

Impact sur la qualité de l'air : positif

- Sobriété
- Efficacité
- Energie Renouvelable
- Adaptation
- Qualité de l'air
- Animation du territoire

Indicateurs de moyens

Nombre d'actions de formation impulsés dans le cadre de la démarche et nombre de personnes formées par catégorie (entreprises, élus, agents)

Action 2.1. Former les acteurs

Les actions portées par le SyCoTeB

Descriptif	Programmation	Partenaires
<p>Construire un partenariat avec une diversité d'acteurs de formation, pour l'intégration des aspects liés au plan climat dans les formations initiales et les formations continues (isolation, éco-matériaux, énergies renouvelables).</p> <p>Faire un inventaire des formations énergie et climat destinées aux élus et services et diffuser l'information aux collectivités.</p>	2020	Education nationale Lycées Techniques Association d'éducation à l'environnement Centres de formation CNFPT Chambres consulaires CAUE

Les actions proposées

Actions proposées aux EPCI et aux communes :

Former les élus et les agents à l'intégration des enjeux Air-Energie-Climat dans leurs délégations et métiers.

Actions proposées à d'autres partenaires :

Le CAUE 24 propose un module de formation de 2 j sur le confort thermique dans l'habitat à destination des architectes, bureaux d'études et maîtres d'ouvrage habitat.

Porteurs potentiels :

CAUE

Publics Cibles : Entreprises, artisans, élus et agents de collectivités

Commentaires : Cette action doit a minima rassembler l'ensemble des actions de formation proposées dans les différentes fiches sectorielles

Ambition 3

Mettre en place un plan de communication et de sensibilisation

Descriptif et enjeux

Que cela soit pour sensibiliser ou pour faire connaître les possibilités d'actions, il est nécessaire de diffuser des éléments d'information. Or, les thématiques couvertes par le PCAET sont très nombreuses et une grande diversité de publics est concernée.

Ainsi il est nécessaire de définir les messages prioritaires et les publics cibles pour que la communication soit efficace.

Le SyCoTeB devra définir un plan de communication concernant :

- Le PCAET,
- Les thématiques traitées.

Ce programme devra définir les messages clés, les publics et les supports adaptés. Il sera décliné annuellement et devra être relayé par les EPCI membres.

Impacts

Impact carbone :

Réduction attendue en tonnes CO2e/an :

Sans objet

Levier à activer

Sans objet

Impact sur la qualité de l'air : positif

- Sobriété
- Efficacité
- Energie Renouvelable
- Adaptation
- Qualité de l'air
- Animation du territoire

Indicateurs de moyens

Nombre de personnes touchées par les opérations de communication

Nombre de personnes touchées par les actions de sensibilisation

Action 3.1. Définir et mettre en œuvre un plan de communication sur la démarche PCAET

Les actions portées par le SyCoTeB

Descriptif	Programmation	Partenaires
Définir et mettre en œuvre un plan de communication à destination des différents publics cibles sur l'existence d'un PCAET et d'une démarche TEPOS et sur leurs objectifs.	2018	ADEME

Les actions proposées

Actions proposées aux EPCI et aux communes :

Etre un relai actif de la communication du SyCoTeB vers les différentes cibles sur son territoire (communes, habitants, acteurs économiques, etc.).

Actions proposées à d'autres partenaires :

Animer une information spécifique en matière de procédés de construction neuve de logements très faiblement consommateurs, via des visites des bâtiments exemplaires construits localement.

Porteurs potentiels :

Chambre de métiers
CAPEB

Publics Cibles : habitants, communes, acteurs économiques

Commentaires :

Cette action doit à minima rassembler l'ensemble des actions de communication proposées dans les différentes fiches sectorielles
Une stratégie et des règles de communication intégrant des enjeux écologiques sont à définir, pour pouvoir proposer une cohérence globale dans la démarche.

Action 3.2. Communiquer et sensibiliser sur les thématiques du PCAET

Les actions portées par le SyCoTeB

Descriptif	Programmation	Partenaires
<p>Définir un plan de communication sur les thématiques Air -énergie - climat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier pour chaque thématique, les publics cibles et les leviers de communication mobilisables, - Définir un programme pluriannuel en ciblant chaque année une thématique prioritaire, - S'appuyer largement sur les EPCI en tant que relais de communication vers les habitants. <p>Exemple d'actions souhaitées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Créer et/ou diffuser un guide « habitat durable » grand public, - Créer un stand portable « Energie-Climat », - Participer aux salons « habitat/ l'habitant et le développement durable » à l'échelle des intercommunalités, - Développer les actions d'éducation à l'environnement : <ul style="list-style-type: none"> – interventions dans les écoles, – utilisation d'une mallette pédagogique « air - climat -énergie », - Promouvoir la cuisine familiale « écologique ». - Mener auprès des habitants une campagne d'information sur les éco-gestes et achats responsables, - Etc. 	<p>2019</p>	<p>Association d'éducation à l'environnement EIE Graine Aquitaine ADEME</p>

Les actions proposées

<p>Actions proposées aux EPCI et aux communes : Assurer une diffusion systématique du guide « habitat durable » lors des demandes de certificats d'urbanisme et des retraits de dossiers de permis de Construire. (cf. action SyCoTeb : créer ou diffuser un guide «habitat durable grand public).</p> <p>Plus largement, être un relais de la stratégie de communication mise en place par le SyCoTeB.</p>	<p>Pistes potentielles : CAB : A co-construire CCPSP : Sensibiliser les scolaires sur le Temps d'accueil Périscolaire : En s'appuyant sur la dynamique en cours sur la thématique des déchets, avec l'association Tritout, élargir la sensibilisation aux questions énergie-climat. Dans cet objectif, étudier les partenariats avec des structures locales ou avec les dispositifs existants tels que celui proposé par GRDF CCBDP : A co-construire</p>
<p>Actions proposées à d'autres partenaires : Dispenser une information à destination des locataires pour une bonne utilisation des équipements.</p>	<p>Porteurs potentiels : A identifier</p>
<p>Publics Cibles : Habitants</p>	
<p>Commentaires : Une stratégie et des règles de communication intégrant des enjeux écologiques sont à définir, pour pouvoir proposer une cohérence globale dans la démarche.</p>	

Axe 1 : Aménager durablement le Bergeracois

Ambition 4 : Intégrer les enjeux énergie et climat dans les documents d'urbanisme et mener des démarches d'urbanisme durable

Ambition 5 : Favoriser les alternatives au tout voiture thermique

Ambition 6 : Encourager les déplacements mutualisés et le télétravail

Ambition4

Intégrer les enjeux énergie et climat dans les documents d'urbanisme et mener des démarches d'urbanisme durable

Descriptif et enjeux

Le PCAET est porté par le SyCoTeB à l'échelle du SCoT Bergeracois. Les Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux (PLUi) devront traduire les orientations du SCoT dans leurs règlements.

L'utilisation de l'outil « GES SCoT » a démontré que les choix en matière d'aménagement peuvent avoir des impacts très importants en matière d'émissions de gaz à effet de serre et que les principaux leviers à activer dans les documents d'urbanisme sur le Bergeracois sont :

- le développement des énergies renouvelables,
- la réhabilitation de l'habitat existant et la construction de logements performants énergétiquement,
- le rapprochement des lieux d'emploi et d'habitat.

Il est également essentiel de traiter des enjeux Air-Energie-Climat à l'échelle des opérations d'aménagement, en particulier :

- La performance énergétique des bâtiments et le développement d'énergies renouvelables,
- L'intégration de l'enjeu des déplacements dans tous les projets,
- La prise en compte de l'adaptation au changement climatique (confort d'été, réduction des îlots de chaleur, maîtrise des eaux de ruissellement),
- Le développement de l'utilisation des matériaux biosourcés.

Impacts

Impact carbone :

Réduction attendue en tonnes CO2e/an :

1 100

Levier à activer :

Application du SCoT et 10 % des communes mettent en place des mesures d'urbanisme durable d'ici 2030

Impact sur la qualité de l'air : positif

- Sobriété
- Efficacité
- Énergies renouvelables
- Adaptation
- Qualité de l'air
- Animation du territoire

Indicateurs

% de communes couvertes par un PLUi compatible au SCoT

% de projets d'aménagement durable dans les nouveaux projets d'aménagement

Commentaire

Définition d'un projet d'aménagement durable : obtention d'un label spécifique (éco-quartier...), ou répondant aux critères du SCoT), ...

Action 4.1. Intégrer les enjeux énergie et climat dans les PLUi

Les actions portées par le SyCoTeB

Descriptif	Programmation	Moyens humains et financiers	Partenaires
Accompagner les documents d'urbanisme locaux pour la mise en compatibilité avec le SCoT et le Plan climat. Informier l'ensemble des communes du territoire : orientations et objectifs du SCoT; impacts énergétiques et climatiques de l'urbanisme.	En cours	Soutien possible de l'ADEME sur des opérations exemplaires	DDT

Les actions proposées

<p>Actions proposées aux EPCI : Mise en compatibilité avec le SCoT. Développer systématiquement des OAP, dont les OAP énergie. Intégrer la performance énergétique des bâtiments et les EnR lors de l'élaboration des PLUi. Utiliser des AEU dans le cadre de la réalisation des PLUi.</p>	<p>Pistes potentielles : CAB : A co-construire CCPSP : Utiliser la méthode AEU pour le PLUi qui vient d'être lancé CCBDP : Réserver des espaces pour la production d'ENR</p>
---	---

Publics Cibles : les EPCI

Commentaires :

En lien avec les prescriptions du SCoT sur l'intégration des enjeux énergie-climat dans les PLUi, notamment via les OAP, ainsi que différentes prescriptions liées à la mixité des fonctions urbaines.

Action 4.2. Revitaliser les centres bourgs

Les actions portées par le SyCoTeB

Descriptif	Programmation	Partenaires
Inciter à la mise en œuvre de l'action. Faire connaître les bonnes pratiques existantes	2020	EPCI et communes

Les actions proposées

<p>Actions proposées aux EPCI et aux communes</p> <p>Réaliser des opérations d'aménagement des centres bourgs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - qualité des espaces publics, trottoirs et déplacements, présence du végétal, etc.), - rénovation des bâtiments publics, - rénovation de l'habitat (lien avec OPAH et PIG existants ou à venir), - création de réseaux de chaleur en centres bourgs. 	<p>Pistes potentielles :</p> <p>CAB : A co-construire</p> <p>CCPSP : A co-construire</p> <p>CCBDP OPAH qui permet de bonifier les aides ANAH dans le cas de réhabilitation en centres bourgs</p>
---	--

<p>Publics Cibles : les EPCI et les communes</p> <p>Commentaires :</p> <p>A mener en lien avec l'action sur la prise en compte du confort d'été dans les constructions et l'aménagement (Action 11.2)</p> <p>Le CAUE 24 peut proposer des actions de sensibilisation sur la question de la qualité environnementale de la réhabilitation des centre-bourg (bâti + aménagement)</p> <p>Lien avec des prescriptions du SCoT sur la réhabilitation des centres bourgs.</p>

Action 4.3. Mettre en place des projets de quartiers durables (éco-quartiers, éco-hameaux, etc.) et généraliser l'intégration de la transition énergétique dans les projets d'aménagement

Les actions portées par le SyCoTeB

Descriptif	Programmation	Moyens humains et financiers	Partenaires
Inciter à la mise en œuvre de l'action notamment par le respect des orientations du SCoT par les aménageurs Faire connaître les bonnes pratiques existantes	2021	Fonctionnement Financements propres : EPCI et communes	ADEME DDT Aménageurs, Bailleurs sociaux, promoteurs

Les actions proposées

<p>Actions proposées aux EPCI et aux communes</p> <p>Réaliser des projets de quartiers durables ou d'éco-hameaux</p> <p>Diffuser les bonnes pratiques d'aménagement durable testés dans ces projets pilotes dans tous les projets d'aménagements publics ou privés.</p> <p>Intégrer le développement durable dans toutes les pratiques d'aménagement par exemple par l'utilisation de AEU sur les opérations d'aménagement.</p> <p>Accompagner l'intégration de ces pratiques dans les opérations privées, en particulier dans les lotissements.</p>	<p>Pistes potentielles :</p> <p>CAB : A co-construire</p> <p>CCPSP : A co-construire</p> <p>CCBDP : Mettre en place un éco-quartier témoin</p>
---	--

<p>Publics Cibles : les EPCI et les communes</p> <p>Commentaires : En lien avec de nombreuses préconisations SCoT, la révision pourra préciser et améliorer la lisibilité de cette notion globale de quartiers durables.</p>
--

Ambition 5

Favoriser les alternatives au tout voiture thermique

Descriptif et enjeux

Les transports sont le premier poste d'émissions de GES sur le territoire et l'utilisation des véhicules légers représente 60 % des émissions liées à ce poste. Il s'agit donc d'un enjeu majeur, sur un territoire rural où le besoin de déplacement est important.

En premier lieu, un travail sur les formes urbaines et l'aménagement du territoire, en lien avec le SCoT est un enjeu majeur pour réduire les besoins et la portée des déplacements. D'ici 2030, l'impact attendu de ces actions reste modéré, les évolutions d'un territoire étant forcément lentes. Néanmoins, c'est sur ce type d'actions que réside l'essentiel du gisement de réduction des émissions de gaz à effet de serre entre 2030 et 2050, car c'est la condition nécessaire pour l'évolution des modes de déplacements sur le long terme.

Par ailleurs, le principal levier ne suppose pas d'effort particulier des collectivités locales, puisque les émissions des véhicules ont une très forte tendance à la baisse grâce aux progrès technologiques. Faciliter le développement des véhicules électriques permet d'accompagner cette dynamique nationale.

Le report modal, le vélo, la marche à pieds et les transports collectifs restent un levier très efficace à activer.

Le développement d'actions sur l'éco-conduite ne sera significatif que si l'on parvient à mobiliser un nombre important de citoyens.

Impacts

Impact carbone :

Réduction attendue en tonnes CO₂e/an :

572

Levier à activer :

500 personnes de plus par an font leurs déplacements domicile-travail en déplacement alternatifs (TC, déplacements doux), soit 20 % des actifs en 2030

Impact sur la qualité de l'air : positif

- Sobriété
- Efficacité
- Énergies renouvelables
- Adaptation
- Qualité de l'air
- Animation du territoire

Indicateurs

Baisse de la voiture dans la part modale des déplacements domicile-travail
Nombre de véhicules électriques sur le territoire

Action 5.1. Définir et mettre en œuvre un schéma des modes de déplacements actifs (piétons et cycles)

Les actions portées par le SyCoTeB

Descriptif	Programmation	Moyens humains et financiers	Partenaires
<p>Définition d'un schéma à l'échelle du territoire proposant une articulation et une sécurisation des déplacements cyclables et piétons sur le long terme.</p> <p>Ce schéma proposera une vision d'ensemble, chaque commune et/ou EPCI étant en charge de réaliser les travaux progressivement et à son rythme, mais en cohérence avec le schéma.</p> <p>Ce schéma prévoira une diversité d'approches : véloroute, bandes cyclables, voie cyclable, adaptation de la voirie, espaces partagés en ville.</p> <p>Il proposera également le type d'aménagement nécessaire en fonction des situations (ronds-points, croisements, etc.).</p> <p>Il sera réalisé en concertation avec les associations cyclistes.</p> <p>Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Créer un réseau d'itinéraires cyclables aménagés en « toile d'araignée », notamment sur les voies structurantes. - Améliorer les accès aux aménagements cyclables, notamment les entrées / sorties de pistes. - Résorber les discontinuités cyclables majeures par le développement d'aménagements cyclables et de voie à vitesse modérée. - Mettre progressivement aux normes les séparations piétons / cycles en évitant un cloisonnement trop fort, source de conflits potentiels. - Utiliser tous les outils réglementaires actuels : doubles sens cyclables, "tourne à droite" au feu, feux décalés vélos pour les tourne-à-gauche indirects, etc. - Adopter une « charte des aménagements cyclables » appuyant 	<p>2019 : Cadrage du schéma</p> <p>2020 : Définition</p> <p>2021 : Mise en œuvre progressive des travaux d'aménagement</p>	<p>Définition du schéma et de la charte d'aménagement</p> <p>partagée : 50 000 €</p> <p>Soutien financier TEPOS</p>	<p>EPCI</p> <p>Communes</p> <p>Conseil départemental</p> <p>Association roue libre</p> <p>ADEME</p>

<p>sur la sécurité, l'homogénéité des traitements et la lisibilité des itinéraires cyclables.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prendre en compte systématiquement les personnes à mobilité réduite. - Développer le stationnement vélo, public et privé, allant de l'accroche simple en ville au parc à accès réglementé dans les pôles d'échanges multimodaux. - Prévoir une articulation avec les chemins à vocation touristique et valoriser l'existence du schéma auprès des visiteurs (cf. action 21.2). 			
--	--	--	--

Les actions proposées

<p>Actions proposées aux EPCI et aux communes</p> <p>Réaliser progressivement les travaux prévus dans le schéma des modes actifs. Développer les bandes ou pistes cyclables selon les situations. Prévoir des emplacements réservés dans le PLUi. Développer les espaces partagés en ville.</p>	<p>Pistes potentielles :</p> <p>CAB : Développer la véloroute voie verte CCPSP : A co-construire CCBDP : Développement de la véloroute voie verte avec trajet adapté à la mobilité domicile-travail. En faire la colonne vertébrale du réseau (difficulté pour les coteaux).</p>
---	---

<p>Publics Cibles : les EPCI</p> <p>Commentaires :</p> <p>S'appuyer sur les travaux déjà réalisés dans le cadre du PDU de la CAB. Etudier la possibilité d'intégrer ce schéma dans le SCoT lors de son évaluation. De manière générale concernant tous les aménagements de type routier (pistes cyclables, parkings de covoiturage...), il faudra prendre garde à minimiser leurs impacts : minimiser la consommation, l'artificialisation et l'imperméabilisation des sols. Ainsi des solutions de revêtement perméable à l'eau, l'utilisation autant que possible de surfaces artificialisées préexistantes, pourront être étudiées.</p>
--

Action 5.2. Renforcer les transports collectifs et leur articulation avec les autres modes de transport

Les actions portées par le SyCoTeB

Descriptif	Programmation	Partenaires
<p>Inciter à la mise en œuvre de l'action et mobiliser des sources de financements.</p> <p>Promouvoir les transports en commun dans le cadre de l'action 3.2.</p> <p>Faire connaître les bonnes pratiques existantes.</p>	2020	EPCI Conseil départemental

Les actions proposées

<p>Actions proposées aux EPCI et aux communes</p> <p>Promouvoir les transports collectifs en améliorant l'information sur les dessertes.</p> <p>Assurer l'interconnexion entre les différents transports en commun.</p> <p>Équiper les bus et le TAD de structures permettant de porter/garer les vélos.</p>	<p>Pistes potentielles :</p> <p>CAB : A co-construire</p> <p>CCPSP : Mener une étude sur la restructuration du ramassage scolaire</p> <p>CCBDP : A co-construire</p>
---	--

Publics Cibles : les habitants

Commentaires :

Des prescriptions à renforcer dans le SCoT notamment par un travail en commun avec l'Autorité Organisatrice des Transports.
Lien avec l'action 3.2

Action 5.3. Favoriser l'utilisation du vélo

Les actions portées par le SyCoTeB

Descriptif	Programmation	Partenaires
<p>Inciter à la mise en œuvre de l'action et mobiliser des sources de financements.</p> <p>Animer les acteurs de manière à faire émerger l'école du vélo (cf. partie action portée par les partenaires).</p> <p>Faire connaître les bonnes pratiques existantes.</p>	2020	EPCI Association Roue Libre

Les actions proposées

Actions proposées aux EPCI et aux communes

Adapter la signalétique pour favoriser les itinéraires vélo, par exemple panneaux « Sens interdit sauf vélo » pour les rues à 30 km/h

Réaliser les autres actions « vélo » proposé dans le PCAET :

- Déploiement du schéma des modes actifs,
- Stationnement vélo dans les aires de covoiturage,
- Possibilité d'utiliser les vélos dans les bus.

Aménager des zones de rencontres dans certains quartiers et centres bourgs et communiquer sur leur utilisation

Mettre en place des subventions pour soutenir l'acquisition de vélo à assistance électrique et promouvoir leur développement

Actions proposées à d'autres partenaires

Créer une école du Vélo : organisation et animations d'ateliers et formations, informations sur les itinéraires. Cette action pour être articulée avec la cellule de la mobilité (Action 6.4), sur la complémentarité des moyens et des missions.

Acteurs potentiels :

Association roue libre

Publics Cibles : les habitants

Commentaires : A articuler avec l'action 6.4

Action 5.4. Développer la mobilité électrique pour les particuliers

Les actions portées par le SyCoTeB

Descriptif	Programmation	Partenaires
Inciter à la mise en œuvre de l'action et mobiliser des sources de financements, notamment auprès du SDE24.	2019	SDE24

Les actions proposées

<p>Actions proposées aux EPCI et aux communes</p> <p>Déployer des bornes électriques en partenariat avec le SDE24.</p> <p>Promouvoir l'utilisation des vélos et scooters électriques.</p>	<p>Pistes potentielles :</p> <p>CAB : A co-construire</p> <p>CCPSP : Action en cours sur les communes de Faux, Issigeac, Eymet, et en projet sur Conne de Labarde</p> <p>CCBDP : A co-construire</p>
<p>Actions proposées à d'autres partenaires</p> <p>Le SDE24 a mis en place un projet « Bornes de recharge véhicule électriques » qui organise et finance le déploiement de 142 bornes sur le département, dont une vingtaine sur le territoire du SCoT bergeracois.</p>	<p>Acteurs potentiels :</p> <p>SDE24</p>
<p>Publics Cibles : les habitants</p>	

Action 5.5. Améliorer la performance et l'utilisation des parcs de véhicules des collectivités

Les actions portées par le SyCoTeB

Descriptif	Programmation	Partenaires
<p>Inciter à la mise en œuvre de l'action et mobiliser des sources de financements.</p> <p>Identifier les structures de formation à l'éco-conduite et monter une action collective pour les chauffeurs des EPCI.</p> <p>Rechercher des financements pour l'achat de véhicules propres par les EPCI et monter une opération d'achats groupés.</p>	2019	ECPI

Les actions proposées

<p>Actions proposées aux EPCI et aux communes</p> <p>Accélérer le renouvellement des flottes des collectivités afin de réduire leur impact climatique et leur impact sur la qualité de l'air.</p> <p>Former les principaux conducteurs à l'éco-conduite (en particulier les chauffeurs de transports en commun et des camions de collecte des déchets).</p>	<p>Pistes potentielles :</p> <p>CAB : A co-construire</p> <p>CCPSP : A co-construire</p> <p>CCBDP : Faire évoluer la flotte de véhicules des collectivités locales</p> <p>Développer les flottes publiques de véhicules électriques (vélos et voitures) et aider ainsi à amorcer une offre territoriale sur ces véhicules (bornes, promotion)</p>
--	---

Publics Cibles : les EPCI et les communes

Commentaires : Existence d'un pôle de formation sécurité à la conduite sur Faux qui pourrait évoluer vers l'éco-conduite

Ambition 6

Encourager les déplacements mutualisés et le télétravail

Descriptif et enjeux

Les transports sont le premier poste d'émissions de GES sur le territoire et l'utilisation des véhicules légers représente 60 % des émissions liées à ce poste. Il s'agit donc d'un enjeu majeur, sur un territoire rural où le besoin de déplacement est important et où il est difficile de contraindre l'usage de la voiture individuelle.

Dès lors, réduire le besoin de déplacement notamment par le télétravail ou mutualiser les déplacements sont des pistes à privilégier.

Dans cet objectif, un certain nombre de déplacements peuvent être limités, grâce aux technologies de l'information et de la communication. En particulier via le télétravail et le développement de visioconférences, mais aussi grâce aux nombreux sites internet et applications qui permettent de faciliter le covoiturage ou le partage de véhicules.

Il s'agit cependant de pouvoir également offrir l'accès aux services aux personnes qui ne maîtrisent pas ces technologies et d'offrir les structures physiques nécessaires (aires de covoiturage, espaces de co-working, réseau haut-débit performant).

Impacts

Impact carbone :

Réduction attendue en tonnes CO2e/an :

781

Levier à activer :

En nombre de personnes en plus par an :

- 100 font 1 jour de télétravail par semaine
- 200 sont formés à l'écoconduite
- 500 font du covoiturage

Impact sur la qualité de l'air : positif

- Sobriété
- Efficacité
- Énergies renouvelables
- Adaptation
- Qualité de l'air
- Animation du territoire

Indicateurs

Nombre de PDE et PDIE

Nombre de places sur les aires de covoiturage

Action 6.1. Développer le télétravail

Les actions portées par le SyCoTeB

Descriptif	Programmation	Moyens humains et financiers	Partenaires
Réaliser un diagnostic des pratiques et des besoins et Inciter les collectivités à aménager des espaces de co-working et de visioconférence, en fonction des résultats de l'étude.	Lancement 2019	Étude 15 000 €	Conseil régional Conseil départemental

Les actions proposées

<p>Actions proposées aux EPCI et aux communes Développer des espaces de co-working, équipés de pour la visioconférence, permettant de faire du télétravail, en fonction du résultat de l'étude.</p>	<p>Pistes potentielles : CAB : A co-construire CCPSP : A co-construire CCBDP : Réaliser un espace dédié au télétravail</p>
<p>Actions proposées à d'autres partenaires Développer et animer des tiers-lieux</p>	<p>Porteurs potentiels : La WAB Le CELA</p>

Publics Cibles : les salariés et les travailleurs indépendants, essentiellement dans le secteur tertiaire

Action 6.2. Inciter à la mise en place de Plans de déplacements des organisations et plans de déplacements inter-organisations

Les actions portées par le SyCoTeB

Descriptif	Programmation	Partenaires
Mettre en place un système de veille sur les appels à projets permettant d'obtenir des financements et les diffuser auprès des entreprises	2021	AOM CCI Chambre de Métiers

Les actions proposées

Actions proposées aux EPCI et aux communes

Mettre en place des plans de déplacement administration voire des plans de déplacement inter-entreprises/administration là où les potentiels sont importants en raison de la proximité entre plusieurs gros employeurs.

Actions proposées à d'autres partenaires

Animer la mise en place de PDIE à l'échelle de parcs d'activités.

Porteurs potentiels :

CCI
Chambre de Métiers
AOM
Associations de gestion de zones/club d'entreprise

Publics Cibles : les EPCI

Commentaires :

Cette action pourrait être portée par la cellule de la mobilité si cette dernière est créée (cf. action 6.4).

Action 6.3. Déployer le schéma des aires de covoiturage sur le SyCoTeB

Les actions portées par le SyCoTeB

Descriptif	Programmation	Moyens humains et financiers	Partenaires
<p>Veiller à la prise en compte de la dimension multimodale des aires de covoiturage :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Lien avec pistes cyclables, ▪ Prévoir des parkings vélos, ▪ Liens avec arrêt de bus ou de TAD. 	En cours	Fonctionnement	Conseil départemental EPCI Communes

Les actions proposées

<p>Actions proposées aux EPCI et aux communes</p> <p>Identifier et aménager des aires de covoiturage, en s'appuyant sur les pratiques existantes. 9 emplacements sont identifiés sur le territoire du SyCoTeB :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sur l'A89 entre Bergerac et Prigonrieux, - Face à la jardinerie Jardiland, - Sur Valade, - À Saint-Capraise de Lalinde (étude réalisée), - À Gardonne, - À Fonroque (aire existante), - À Eymet, - À Issigeac, - À Plaisance. <p>Etre compatible avec le schéma départemental porté par le Conseil départemental afin de bénéficier d'une signalétique harmonisée et adaptée. Veiller à prendre en compte l'intermodalité sur les aires de covoiturage.</p> <p>Informez sur les aires existantes.</p> <p>Le Conseil départemental porte un schéma de développement des aires de covoiturage à l'échelle du département. Ce schéma a pour vocation la création d'un maillage sur les axes routiers. Il ne concerne donc pas les centres-villes.</p>	<p>Pistes potentielles :</p> <p>CAB : Étudier la possibilité de développer une aire de covoiturage en centre urbain de Bergerac, à proximité de la gare</p> <p>CCPSP : A co-construire</p> <p>CCBDP : Poursuivre le déploiement des aires et l'information</p>
---	--

Actions engagées par un autre partenaire Le Conseil départemental porte un schéma de développement des aires de covoiturage à l'échelle du département. Ce schéma a pour vocation la création d'un maillage sur les axes routiers. Il ne concerne donc pas les centres-villes.	Porteur : Conseil départemental
--	---

Publics Cibles : les EPCI
Commentaires : A articuler avec l'action 6.4 De manière générale concernant tous les aménagements de type routier (pistes cyclables, parkings de covoiturage...), il faudra prendre garde à minimiser leurs impacts : minimiser la consommation, l'artificialisation et l'imperméabilisation des sols. Ainsi des solutions de revêtement perméable à l'eau, l'utilisation autant que possible de surfaces artificialisées préexistantes, pourront être étudiées.

Action 6.4. Créer une cellule de la mobilité

Les actions portées par le SyCoTeB

Descriptif	Programmation	Partenaires
<p>Une plateforme de mobilité doit pouvoir assurer l'essentiel des fonctions nécessaires au déploiement d'une mobilité alternative.</p> <p>Ces missions seraient de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Créer une plate-forme numérique centrale de la mobilité, - Communiquer et informer sur les outils et les solutions existantes, - Concevoir un dispositif d'accompagnements en particulier pour les a-numériques et les empêchés, - Animer des expérimentations sur la mobilité partagée telle que la mise en place d'un véhicule en autopartage, - Favoriser la mise en place une flotte de vélos en location ou prêt pouvant servir pour les déplacements quotidiens et les touristes (articulation avec action 18.3), - Porter l'action de déploiement des PDE et PDIE par la création d'un poste de Conseil en mobilité. 	<p>2019 :</p> <p>Lancement de la cellule de la mobilité</p>	<p>AOM</p> <p>ADEME</p>

Les actions proposées

Actions proposées aux EPCI et aux communes

Participation à la conception et au financement de la centrale de mobilité (plate-forme numérique).

Publics Cibles : habitants

Commentaires : A articuler avec les actions 5.3/ 6.2/ 6.3. /18.3

Axe 2 : Le Bergeracois à énergie positive

Ambition 7 : Soutenir la réhabilitation des bâtiments

Ambition 8 : Définir une stratégie de communication pour la rénovation du bâti et la promotion des énergies renouvelables pour les habitants et les collectivités

Ambition 9 : Renforcer le repérage et l'accompagnement des publics en situation de précarité énergétique

Ambition 10 : Structurer la stratégie et les moyens de développement des ENR via une cellule énergie territoriale partenariale

Ambition 7

Soutenir la réhabilitation des bâtiments

Descriptif et enjeux

Le secteur résidentiel représente 34% de la consommation d'énergie et 15% des émissions de GES sur le périmètre duSCoT du Bergeracois. C'est donc un secteur de première importance, pour lequel l'enjeu principal consiste à réhabiliter les bâtiments existants.

Pour cela, il est important de multiplier les moyens de mobilisation sur le territoire : communications ciblées, nombreuses, convergentes, animation de réseaux d'acteurs, mise en place de solutions de financement à destination des différents publics.

Impacts

Impact carbone :
Réduction attendue en tonnes CO2e/an :
1 400
Levier à activer :
1 200 logements doivent être rénovés (tout ou partie) chaque année (moyenne annuelle d'ici 2030)

Impact sur la qualité de l'air : positif

- Sobriété
- Efficacité
- Énergies renouvelables
- Adaptation
- Qualité de l'air
- Animation du territoire

Indicateurs de moyens

Nombre de logements réhabilités à suivre via les OPAH
Nombre de bâtiments publics diagnostiqués

Commentaire

La question du suivi des réhabilitations est posée : elle peut faire l'objet d'un échange partenarial avec la CAPEB et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat en plus de l'EIE et des collectivités, pour évaluer les possibilités de connaissance des réhabilitations privées engagées. Les déclarations de travaux peuvent éventuellement renseigner aussi sur les réhabilitations privées de toiture ou d'isolation extérieure (uniquement).

En lien avec des prescriptions du SCoT.

Action 7.1. Conseil pour la réhabilitation des logements privés : créer localement une PLRE (Plateforme Locale de Rénovation Énergétique)

Les actions portées par le SyCoTeB

Descriptif	Programmation	Moyens humains et financiers	Partenaires
<p>Créer d'abord une cellule de veille et d'information sur les dispositifs d'appui aux particuliers pour la rénovation thermique de l'habitat.</p> <p>Développer ensuite une plateforme de la rénovation énergétique sur le périmètre du SCoT afin de permettre la massification des actions de conseil et d'accompagnement à la rénovation de l'habitat sur le territoire, sous réserve des financements ADEME-Région disponibles.</p> <p>Se rapprocher de l'ATD en tant que partenaire potentiel sur le portage de cette action.</p>	Lancement 2019 sous réserve de financement	Étude de préfiguration d'une PLRE 30 000 €	EIE ADEME ATD Région

Les actions proposées

Actions proposées aux EPCI et aux communes

Mutualiser l'information et former les assistantes sociales, secrétaires de mairie... à orienter vers les EIE, et ultérieurement vers la plateforme de rénovation énergétique, pour connaître les dispositifs financiers pour la rénovation thermique de l'habitat.

Publics Cibles : les propriétaires privés

Commentaires :

Techniques de réhabilitation : isoler les combles, plafonds et murs intérieurs, éventuellement sur la base de diagnostics de type "thermographie de façade et recensement des ponts thermiques" ; remplacer les fenêtres simple vitrage par des fenêtres performantes (double vitrage minimum) ; installer une ventilation performante, remplacer les systèmes de chauffage anciens par des systèmes performants...

La PLRE étant en lien avec la compétence habitat, la question de son portage par le SyCoTeB et les EPCI se pose. Il semble toutefois qu'une mutualisation des moyens permettrait à tous les EPCI d'accéder à ce service, ce qui est peu probable dans le cas d'actions indépendantes par intercommunalité.

Action 7.2. Financement de la réhabilitation des logements privés : soutenir les projets de réhabilitation (ex : PIG et OPAH)

Les actions portées par le SyCoTeB

Descriptif	Programmation	Partenaires
<p>Inciter à la mise en œuvre de l'action. Diffuser les bonnes pratiques existantes. Étudier les possibilités de sources de financements pour les EPCI :</p> <ul style="list-style-type: none"> - tiers financement ; - baux à réhabilitation à destination des logements privés ; - primes ou exonérations partielles de taxe locale pour promouvoir les rénovations ou la substitution des énergies fossiles (surtout fioul) par des ENR (surtout poêle à bois ou solaire thermique dans le résidentiel neuf). 	En cours	EPCI

Les actions proposées

<p>Actions proposées aux EPCI et aux communes</p> <p>Engager des programmes de rénovation thermique du logement individuel privé. Créer ou élargir les périmètres couverts par les OPAH ou PIG existants. Monter des Opérations Planifiées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) dont la rénovation thermique soit un enjeu principal. Appels à candidature auprès d'habitants (répondant aux critères OPAH) pour l'accompagnement collectif de diagnostics des performances énergétiques de l'habitat.</p>	<p>Pistes potentielles :</p> <p>CAB : à co-construire</p> <p>CCPSP : En lien avec l'OPAH de la CCPSP, étudier la possibilité de bonifier les aides pour l'utilisation de matériaux biosourcés. Étudier comment valoriser cette OPAH particulièrement ambitieuse sur le plan énergétique auprès des autres intercommunalités.</p> <p>CCBDP : à co-construire</p>
---	---

Publics Cibles : les propriétaires privés

Action 7.3. Renforcer le lien avec les bailleurs sociaux sur la réhabilitation et le développement de logements sociaux performants énergétiquement.

Les actions portées par le SyCoTeB

Descriptif	Programmation	Partenaires
Organiser une réunion SyCoTeB/EPCI/bailleurs pour la présentation mutuelle des stratégies de réhabilitation et de développement, et discuter de leur adéquation avec PCAET/SCoT.	2019	Bailleurs, EPCI

Les actions proposées

Actions proposées aux EPCI et aux communes

Inciter les bailleurs sociaux à engager des programmes de rénovation thermique de l'habitat "social".

Publics Cibles : bailleurs sociaux

Action 7.4. Réhabiliter les logements communaux

Les actions portées par le SyCoTeB

Descriptif	Programmation	Partenaires
<p>Informersur les dispositifs(dont baux à réhabilitation) lors d'une réunion avec les acteurs susceptibles de les porter :</p> <ul style="list-style-type: none"> - solliciter en amont les communes pour recenser leurs logements, - les inviter à une réunion de présentation des outils animée par le CAUE/l'EIE ou le SDE. 	En cours	EIE, CAUE

Les actions proposées

Actions proposées aux EPCI et aux communes

Faire un inventaire des logements communaux à réhabiliter.

Dispenser une information à destination des locataires et des agents de maintenance pour une bonne utilisation des équipements dans les logements communaux.

Organiser une gestion collective de ce parc locatif public incluant une observation de l'offre et de la demande et une programmation pluriannuelle de rénovation énergétique, qui permettra l'obtention definancementsvia des opérations groupées.

Publics Cibles : EPCI, communes

Commentaires :

Les EPCI doivent mobiliser leurs communes membres sur ce sujet.

En lien avec des prescriptions du SCoT.

Action 7.5. Réhabiliter les équipements publics

Les actions portées par le SyCoTeB

Descriptif	Programmation	Partenaires
Échanger avec le SDE sur sa capacité à aider les communes à mettre en place une comptabilité énergétique : outils, formation des agents en charge... Mettre en place une démarche collective de comptabilité énergétique : formation, mise à disposition d'un outil.	En cours	SDE

Les actions proposées

<p>Actions proposées aux EPCI et aux communes</p> <p>Recenser les besoins de rénovation du patrimoine municipal. Engager la rénovation thermique et énergétique des bâtiments publics, comprenant l'utilisation d'énergies renouvelables aussi souvent que possible. Analyser, suivre et afficher les performances énergétiques des bâtiments publics. Former les personnels au suivi des consommations et à la maintenance des équipements nouveaux.</p> <p>Réduire les consommations énergétiques de l'éclairage public : en lien avec le SDE, amener des diagnostics éclairage public ; installer des équipements d'éclairage public permettant la variation de puissance ; procéder au « relamping » (changement de lanterne et type de lampe) du parc d'éclairage public des communes et EPCI ; mettre en place un suivi transparent des consommations de l'éclairage public.</p>	<p>Pistes potentielles :</p> <p>CAB : A co-construire</p> <p>CCPSP : Plusieurs communes sont engagées sur l'amélioration de la performance énergétique de leur patrimoine : Conne de Labarde / Faux / Monsaguel.</p> <p>CCBDP : Stratégie de diminution de l'éclairage public.</p>
---	--

Publics Cibles : EPCI, communes

Commentaires :

Le SDE propose des diagnostics de performance énergétique du patrimoine de communes et des actions d'amélioration de l'éclairage public.
Cette action est menée en lien avec la formation des acteurs du territoire (2.1).
En lien avec les prescriptions du SCoT.

Ambition8	Définir une stratégie de communication pour la rénovation du bâti et la promotion des énergies renouvelables pour les habitants et les collectivités	
Descriptif et enjeux	<p>Le secteur résidentiel représente 34% des consommations d'énergie et 15% des émissions de GES sur le périmètre duSCoT du Bergeracois.</p> <p>Pour maximiser l'utilisation des outils financiers et du conseil existant pour la rénovation du bâti, il est important de mettre en place une communication efficace, homogène, relayée sur tout le territoire, incluant en particulier la valorisation d'opérations vertueuses locales (de rénovation de logement, d'implantation d'ENR, d'utilisation de matériaux biosourcés, etc.) avec l'organisation régulière de visites de sites, entre autres.</p>	
Impacts	<p>Impact carbone : Réduction attendue en tonnes CO2e/an : 3 500 Levier à activer : 2000 ménages par an sensibilisés à l'efficacité énergétique et aux ENR en substitution du fioul en particulier, en moyenne annuelle d'ici 2030</p> <p>Impact sur la qualité de l'air : positif</p>	<input checked="" type="checkbox"/> Sobriété <input checked="" type="checkbox"/> Efficacité <input checked="" type="checkbox"/> Énergies renouvelables <input type="checkbox"/> Adaptation <input type="checkbox"/> Qualité de l'air <input type="checkbox"/> Animation du territoire
Indicateurs	Formalisation et suivi du plan de communication.	
Commentaire	Mettre en œuvre une stratégie de communication pour la rénovation de l'habitat et la promotion des énergies renouvelables : - par la montée en compétences en interne des EPCI - par la mise en commun des acteurs au sein d'un guichet unique - par le relais sur tout le territoire d'un plan de communication ciblé	

Action 8.1. Communiquer auprès des habitants sur la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables et de récupération

Les actions portées par le SyCoTeB

Descriptif	Programmation	Moyens humains et financiers	Partenaires
<p>Promouvoir les changements de comportement : produire un "kit de communication" pour les salons et les expositions sur le territoire incluant : kakémono, vidéo..., sensibiliser tous types de public sur l'efficacité énergétique à l'occasion du Salon annuel de l'Habitat de Bergerac, dont élaboration et distribution de « kits économies d'énergie » lors de campagnes de communication ou d'événements, à réutiliser par la suite.</p> <p>Intégrer l'impact environnemental des climatisations aux documents de communication.</p> <p>Acheter une caméra thermique et la mettre à disposition des habitants comme des collectivités pour l'analyse de leurs propres bâtiments. Accompagner ce prêt d'un mode d'emploi de la caméra et d'une procédure d'utilisation définie par exemple avec l'EIE. Proposer aussi un contact avec l'EIE à cette occasion.</p> <p>Questionner l'EIE sur le repérage de sites exemplaires ou de dossiers pertinents à faire connaître.</p>	2019	5 000 €	Soutien possible de l'ADEME EIE

Les actions proposées

Actions proposées aux EPCI et aux communes

Mettre en œuvre les dispositifs familles à énergie positive (ou ClimActe) et les ateliers de bonne pratique, élargis à toutes les thématiques, dont les déplacements et ciblant une diversité de public

Organiser des visites de maisons témoins « occupées », ayant fait l'objet de rénovations énergétiques.

Communiquer sur des actions et des résultats concrets.

Organiser des balades thermographiques avec les EIE.

Publics Cibles : les propriétaires privées

Commentaires :

Exemple de ClimActe, démarche de mobilisation citoyenne réalisée à Périgueux - <http://www.agglo-perigueux.fr/Environnement/Developpement-Durable/ClimActe>

Cette action est menée en lien avec l'action de communication sur les thématiques du PCAET(3.2)

Une stratégie et des règles de communication intégrant des enjeux écologiques sont à définir, pour pouvoir proposer une cohérence globale dans la démarche.

Action 8.2. Communiquer auprès des acteurs économiques tertiaires sur la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables et de récupération

Les actions portées par le SyCoTeB

Descriptif	Programmation	Moyens humains et financiers	Partenaires
<ul style="list-style-type: none"> - Organiser un « Défi Commerces à Énergie Positive » à l'instar du « Défi Familles à Énergie Positive » - Réaliser une étude comparative des programmes de mobilisation des acteurs tertiaires auprès d'une diversité de CCI pour voir quelles sont les bonnes pratiques. Utiliser ce benchmark pour mobiliser la CCI 24 pour qu'elle vienne dynamiser les acteurs privés du territoire (ex : CCI des Landes sur l'industrie). - Promouvoir des alternatives à la climatisation dans les commerces et la meilleure utilisation des équipements existants. - Communiquer sur les équipements efficaces, les ENR pour le tertiaire (autoconsommation électrique), et l'anticipation de la réglementation thermique 2020 (BEPOS). 	2019	Fonctionnement 4 000 €	Jeune chambre économique, associations de commerçants CMA CCI

Les actions proposées

Publics Cibles : CCI, commerçants, tertiaire

Commentaires :

Cette action est menée en lien avec l'action de communication sur les thématiques du PCAET(3.2)

Une stratégie et des règles de communication intégrant des enjeux écologiques sont à définir, pour pouvoir proposer une cohérence globale dans la démarche.

8.3. Communiquer auprès des professionnels sur la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables et de récupération

Les actions portées par le SyCoTeB

Descriptif	Programmation	Moyens humains et financiers	Partenaires
Sur le sujet de la performance énergétique et environnementale des bâtiments : Préparer avec l'EIE et le CAUE un support (brochure) à destination de tous les professionnels de l'habitat (pavillonneurs, agents immobiliers, notaires), à distribuer par leurs soins à leurs clients, faisant le point sur les bonnes pratiques et sur les interlocuteurs locaux.	2019	Fonctionnement 2000 €	Professionnels de la construction/de l'immobilier CAPEB, CMA EIE CAUE

Les actions proposées

Actions proposées aux EPCI et aux communes

Mettre en place une concertation sur ce sujet avec les acteurs de la construction dans le cadre de l'élaboration des PLUi.

Publics Cibles : professionnels de la construction

Commentaires :

Cette action est menée en lien avec l'action de communication sur les thématiques du PCAET (3.2)

Une stratégie et des règles de communication intégrant des enjeux écologiques sont à définir, pour pouvoir proposer une cohérence globale dans la démarche.

8.4. Communiquer et former les collectivités à la maîtrise de l'énergie et aux énergies renouvelables et de récupération

Les actions portées par le SyCoTeB

Descriptif	Programmation	Moyens humains et financiers	Partenaires
<p>Organiser des voyages d'études/journées d'études régulières sur des sujets énergieclimat sur des sites exemplaires à proximité (mêlant agents et élus). Présenter aux communes et EPCI la démarche Cit'ergie et sa logique : réunion à organiser par l'ADEME, présentation par Grand Angoulême ou Agen ou autre. Proposer aux communes et EPCI de disposer systématiquement sur leur site internet d'une page « Rénovation de votre logement », renvoyant sur le site du CAUE. Utiliser de manière régulière les bulletins municipaux avec une communication homogène sur le SCoT : articles sur le PCAET et la rénovation énergétique avec l'EIE.</p>	2019	Fonctionnement	EIE CAUE ADEME SDE CNFPT Association départementale des maires (ADM)

Les actions proposées

<p>Actions proposées aux EPCI et aux communes</p> <p>Former les élus et les agents pour réussir la transition énergétique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Proposer l'organisation de réunions d'information au niveau EPCI à l'initiative de l'équipe municipale, suite au diagnostic bâtiment. - Mutualiser les formations / informations des secrétaires de mairie qui sont souvent les points d'entrée des porteurs de projet et artisans (retrait dossier PC) vers les collectivités. - Mutualiser les formations des agents des collectivités travaillant sur l'énergie. 	<p>Pistes potentielles :</p> <p>CAB : à co-construire</p> <p>CCPSP : à co-construire</p> <p>CCBDP :</p> <p>Contrôler la dépense énergétique de la vie associative (éclairage stade, chauffage collectif)</p>
--	--

<p>Publics Cibles : EPCI, communes</p>
<p>Commentaires :</p> <p>Cette action est menée en lien avec la formation des acteurs du territoire (2.1) et celle sur la communication (3.2) Une stratégie et des règles de communication intégrant des enjeux écologiques sont à définir, pour pouvoir proposer une cohérence globale dans la démarche.</p>

Action 8.5. Impulser des opérations collectives pour les collectivités

Les actions portées par le SyCoTeB

Descriptif	Programmation	Partenaires
Répondre à des appels à projet au niveau national ou régional de type « Territoire TEPCV » ou « TEPOS » afin de disposer des financements nécessaires à l'échelle du SCoT. Aider au montage d'opérations collectives. Exemples : promotion du solaire thermique dans le neuf, substitution du fioul par les ENR dans l'existant.	2019	Région, ADEME

Les actions proposées

Actions proposées aux EPCI et aux communes

Participer à des appels à projet communiqués par le SyCoTeB et à des actions collectives.

Publics Cibles : EPCI, communes

Commentaires :

Cette action est menée en lien avec l'action sur le pilotage et la mise en œuvre du PCAET (1.1 et 1.2) ainsi que celle sur la communication sur les thématiques du PCAET(3.2)

Action 8.6. Impulser des opérations collectives pour les citoyens

Les actions portées par le SyCoTeB

Descriptif	Programmation	Partenaires
<p>Lister des actions possibles et des exemples à porter par des associations locales pour des achats groupés liés à l'efficacité énergétique.</p> <p>Exemples recensés :</p> <p>http://www.le-mulot.fr/ http://www.apper-solaire.org/ http://www.familles-de-france.org/node/2997</p> <p>2 pistes de travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un site internet à l'échelle du SCoT pour permettre la mise en relation d'habitants sur les thématiques d'achats groupés, puis leur mise en relation avec l'EIE, susceptible de proposer des cahiers des charges et conseiller sur les solutions. - Déployer une action plus ambitieuse associée au développement des matériaux biosourcés en : <ul style="list-style-type: none"> o Proposant des fournisseurs d'isolant biosourcé locaux, o Accompagnant les habitants sur leur auto-réhabilitation, o Promouvant les artisans inscrits au dispositif, et donc formés pour une bonne mise en œuvre, o Et en proposant un contrôle des réalisations (caméra thermique). <p>http://www.energiespourdemain.fr/isole-toit-mais-pas-tout-seul/ http://www.pnr-millevaches.fr/POUR-LES-PARTICULIERS</p>	<p>2019</p>	<p>EIE Compléter avec fiche TEPOS ADEME Association de Quartiers Communes</p>

Les actions proposées

Actions proposées aux EPCI et aux communes

Mobiliser les associations de quartier ou d'autres associations sur l'information aux citoyens sur les rénovations, le relais des communications du territoire sur ces sujets, et l'identification des acteurs (habitants) intéressés pour mutualiser des achats/devis de travaux d'isolation ou d'équipements efficaces, en relais de l'action du SyCoTeB.

Publics Cibles : habitants

Commentaires :

Cette action est à mener en liaison avec l'action sur la création d'une PLRE (7.1)

Idéalement cette action pourrait déboucher à long terme sur la création d'un magasin de négoce de matériaux biosourcés locaux.

Action 8.7. Favoriser le renouvellement des appareils de chauffage domestique anciens

Les actions portées par le SyCoTeB

Descriptif	Programmation	Partenaires
Communiquer sur le label flamme verte et sur les aides existantes. Inciter l'EIE à intégrer cet enjeu dans ses recommandations et ses outils de communication.	En cours	EIE CMA Partenaires privés : vendeurs de matériel, installateurs, fournisseurs de combustible...

Les actions proposées

Actions proposées aux EPCI et aux communes Relayer les actions de communication portées par le SyCoTeB et l'EIE	
Actions proposées à d'autres partenaires Monter des partenariats avec la chambre de métiers et de l'artisanat sur la sensibilisation des artisans à la question de la performance des appareils de chauffage en matière de qualité de l'air (à mener en parallèle de l'action 12.2.)	Porteurs potentielles : A identifier
Publics Cibles : Particuliers, artisans	
Commentaires : Cette action est menée en lien avec l'action de communication sur les thématiques du PCAET (3.2)	

Ambition9**Renforcer le repérage et l'accompagnement des publics en situation de précarité énergétique****Descriptif et enjeux**

La précarité énergétique, c'est le fait de dépenser une part importante de ses moyens financiers (on retient la valeur de 10%) pour l'énergie de son logement. C'est un enjeu social important, qui s'accompagne dans les zones rurales du coût supplémentaire important de la mobilité, souvent en voiture individuelle.

Impacts**Impact carbone :**

Réduction attendue en tonnes CO2e/an :

40

Levier à activer :

200 ménages touchés par an en moyenne d'ici 2030

Impact sur la qualité de l'air : positif

- Sobriété
- Efficacité
- Énergies renouvelables
- Adaptation
- Qualité de l'air
- Animation du territoire

Indicateurs de moyens

Nombre de ménages en précarité énergétique accompagnés

Action 9.1. Former les travailleurs sociaux aux questions de précarité énergétique

Les actions portées par le SyCoTeB

Descriptif	Programmation	Partenaires
Identifier les offres de formation et proposer une action collective aux agents des CCAS, des CIAS et des organismes caritatifs Diffuser les bonnes pratiques existantes	2019	CNFPT Centres de formation CIAS Organismes caritatifs

Les actions proposées

<p>Actions proposées aux EPCI et aux communes Proposer une formation collective sur la précarité énergétique aux travailleurs sociaux, via par exemple le CNFPT. https://www.precarite-energie.org/Les-travailleurs-sociaux-face-a-la_1360.html</p>	<p>Pistes potentielles : CAB : à co-construire CCPSP : Intégrer la question de la précarité énergétique dans les missions du CIAS de la CCPSP CCBDP : à co-construire</p>
---	---

<p>Publics Cibles : travailleurs sociaux</p>
<p>Commentaires : Cette action est menée en lien avec la formation des acteurs du territoire (2.1)</p>

Action 9.2. Identifier les publics concernés par la précarité énergétique

Les actions portées par le SyCoTeB

Descriptif	Programmation	Partenaires
Inciter les structures d'action sociale (parapublics et associations caritatives) à repérer les publics en précarité énergétique pour les informer, les orienter, mettre en place des actions.	2020	CAF CCAS, CIAS CD SOLIHA ADIL

Les actions proposées

Actions proposées aux EPCI et aux communes

Mettre en commun des fichiers permettant d'identifier les personnes en précarité énergétique afin de pouvoir orienter les politiques des communes et intercommunalités, dans le respect des règles de la CNIL.

Mettre à disposition des publics en précarité énergétique les bois issus de l'entretien des routes et chemins.

Actions proposées à d'autres partenaires

Renforcer le rôle de la CAF dans le repérage des impayés.

Porteur potentiel :

CAF

Publics Cibles : services sociaux des communes et EPCI

Commentaires :

Un diagnostic précarité énergétique a été porté au niveau départemental.

Action 9.3. Mettre en place un SLIME *(Service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie).

Les actions portées par le SyCoTeB

Descriptif	Programmation	Partenaires
<p>SLIME* :</p> <p>Après un échange avec le Conseil départemental, l'EIE, le SD24 et les communautés de communes, définir le périmètre pertinent et le porteur pour un SLIME.</p> <p>Il s'agira alors de répondre à un des appels à projets biannuel du CLER afin d'obtenir des financements pour le projet.</p>	2020	<p>CAUE/EIE</p> <p>CLER</p> <p>SDE 24</p> <p>Département</p>

Les actions proposées

Actions proposées aux EPCI et aux communes

Être partenaire du SLIME et en faire la promotion auprès des habitants.

Publics Cibles : citoyens

Commentaires :

*SLIME = programme d'information éligible aux Certificats d'économies d'énergie « Précarité Énergétique ». Il est destiné à accompagner les dispositifs locaux de lutte contre la précarité énergétique en se concentrant sur le repérage et le conseil personnalisé aux ménages modestes, via des visites à domicile, dans le cadre d'une opération portée par le CLER (comité de liaison des énergies renouvelables). Coordinatrice : Bouchra.zeroual@cler.org

Ambition10

Structurer la stratégie et les moyens de développement des ENR

Descriptif et enjeux

Les énergies renouvelables locales représentent 11% des consommations d'énergie finale du territoire qui sont à comparer aux objectifs de 23% en 2020 de la loi Grenelle, et des 32% en 2030 de la loi de transition énergétique.

Sur ces 11%, une majorité (60%) est issue du bois bûche utilisé dans les cheminées des maisons du territoire. Cette combustion en foyer ouvert est peu efficace énergétiquement, et produit des particules fines qui dégradent la qualité de l'air.

Par ailleurs, une importante production hydroélectrique (33%) existe sur la rivière Dordogne dans sa traversée du territoire (seuil de Tuilières principalement).

Le potentiel pour le développement des ENR est donc très important.

Impacts

Impact carbone :

Réduction attendue en tonnes CO2e/an :

5 000

Leviers à activer :

Substitution du fioul par une ENR pour 370 logements par an (en moyenne annuelle d'ici 2030 et installation de 12 MW collectifs d'ici 2030)

Impact sur la qualité de l'air : positif*

- Sobriété
- Efficacité
- Énergies renouvelables
- Adaptation
- Qualité de l'air
- Animation du territoire

Indicateurs de moyens

% d'énergies renouvelables locale par rapport à la consommation finale du territoire

Commentaire

* La combustion de bois dans des appareils à faible rendement produit des particules fines. Il s'agit ici de promouvoir des appareils à haut rendement (poêles flammes vertes 7*).

Action 10.1. Mettre en place une cellule énergies renouvelables

Les actions portées par le SyCoTeB

Descriptif	Programmation	Partenaires
<p>Faire du PCAET adossé auSCoT le relais et un démultiplicateur des actions énergétiques engagées par les différents acteurs sur le territoire : SDE 24, SEM Périgord Energies ...</p> <p>Mettre en œuvre une promotion forte sur les actions de maîtrise de l'énergie et de développement des ENR adossée aux capacités d'ingénierie technique et financière du SDE 24 et de la SEM Périgord Energies.</p> <p>Les actions à mener :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation locale : mission d'animation du PCAET. - Réalisation d'une cartographie des parties prenantes sur le territoire : panorama de qui fait quoi en matière d'ENR (SIG). - Réalisation d'une cartographie des projets locaux et des sites pertinents (friches industrielles et artisanales, délaissés, etc.) et identification des collectivités actives sur ces sujets (SIG). - Diffusion de ces cartographies ENR (et réseaux d'énergie) dans le cadre des PLU pour intégration dans les stratégies d'aménagement. - Questionnaire ENR aux communes et EPCI (en prévoyant des mises à jour) avec sensibilisation des élus à réaliser : repérage des collectivités, organisation des « rdv de l'énergie » auxquelles pourrait participer la SEM Périgord Energies. - Intégration d'éléments énergétiques dans le SCoT puis dans les PLUi, dont a minima autoriser les ENR dans les règlements des zonages et ne pas mettre d'éléments contraignants (couleurs, hauteurs), imposer un taux minimal d'ENR sur certaines zones et le raccordement aux réseaux de chaleur classé, intégrations d'obligations ENR pour les gros projets, pour les bâtiments publics. - Réflexion sur la création d'une filière locale de formation professionnelle dans les ENR (BTS ? Lycée des métiers) - Promouvoir le financement participatif local. - Informations apportées aux élus sur l'intérêt à investir dans les opérations d'ENR et sur le 	<p>2019</p>	<p>SDE 24 SEM Périgord Energies Chambre d'Agriculture CD 24 Animateur bois du département FD CUMA</p>

<p>financement participatif local</p> <p>Premières étapes de mise en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Enrichir et diffuser le questionnaire ENR aux communes (voir ci-dessus) - Préciser l'existence du PCAET et son rôle d'assembleur et d'appui pour les projets ENR, en 1er rideau avant le SDE24 et la SEM Périgord Energies. - Prévoir un autre questionnaire ultérieur sur l'intérêt des collectivités à utiliser l'offre énergie du SDE 24. - Contacter les différents acteurs des ENR sur le territoire pour les associer à la réalisation d'une cartographie des acteurs et des projets. - Organiser une réunion avec les acteurs ENR + les collectivités intéressées de présentation de la SEM et des cartographies des acteurs et des projets. - Faire émerger de nouveaux projets et susciter des vocations chez de nouveaux acteurs 		
--	--	--

Les actions proposées

<p>Actions proposées aux EPCI et aux communes</p> <p>Participer au financement des projets de développement ENR afin de faire de ces productions une ressource financière pour les territoires qui les accueillent grâce à un très bon retour sur investissement</p>	<p>Pistes potentielles :</p> <p>CAB : à co-construire</p> <p>CCPSP : à co-construire</p> <p>CCBDP : existence d'un cadastre solaire</p>
<p>Actions proposées à d'autres partenaires</p>	<p>Pistes potentielles :</p>

<p>Publics Cibles : EPCI, communes</p>
<p>Commentaires : En lien avec les prescriptions du SCoT sur le développement des énergies renouvelables</p>

Action 10.2. Développer la filière de production locale de bois-énergie

Les actions portées par le SyCoTeB

Descriptif	Programmation	Partenaires
<p>Rassembler les acteurs de la filière bois, en particulier les animateurs bois, pour faire l'état des lieux sur le périmètre du SCoTet définir les actions à mener.</p> <p>Mener une étude avec le CRPF pour exploiter la ressource bois et la valoriser localement (en cohérence avec l'action du CD24).</p> <p>Engager ou relayer une démarche de certification du bois-bûche assurant sa qualité (séchage)</p> <p>Communiquer sur l'accompagnement existant autour du bois et les subventions associées.</p>	2019	<p>Animateurs bois du CD 24</p> <p>CRPF</p>

Les actions proposées

<p>Actions proposées aux EPCI et aux communes</p> <p>Impulser la gestion concertée de certains massifs : cofinancer des actions d'animation forestière visant à bâtir des projets de gestion impliquant plusieurs propriétaires autour d'un ou de plusieurs enjeux (par exemple, repérer les peuplements dégradés pour récolter le bois énergie et revaloriser les parcelles, inventorier les peuplements de chênes dans lesquels des coupes d'amélioration peuvent être faites...), en lien avec les structures d'animation forestière existantes comme le CRPF notamment.</p> <p>Envisager un remembrement forestier (quand c'est pertinent).</p>	<p>Pistes potentielles :</p> <p>CAB : Développer la gestion durable et mutualisée des ressources en bois</p> <p>CCPSP : à co-construire</p> <p>CCBDP : à co-construire</p>
--	--

<p>Publics Cibles : citoyens</p>
<p>Commentaires :</p> <p>Cette action est menée en lien avec la cellule énergies renouvelables(10.1)</p> <p>Action intégrée dans les orientations et les objectifs du SCoT.</p> <p>Les risques associés à la dégradation de la qualité de l'air sont détaillés dans le rapport de diagnostic. Les actions envisagées de développement du bois-énergie prennent en compte la qualité de l'air, via l'information et la communication autour de l'impact environnemental des appareils au bois.</p> <p>Concernant le risque d'appauvrissement de la biodiversité des forêts du Bergeracois, il faudra veiller au maintien d'une diversité d'espèces et à une bonne gestion forestière.</p>

Action 10.3.Promouvoir le développement des réseaux de chaleur ENR (bois, géothermie, biogaz...) et des chaufferies bois

Les actions portées par le SyCoTeB

Descriptif	Programmation	Partenaires
<p>Identifier les leviers à mettre en œuvre pour développer les réseaux de chaleur sur les nouveaux lotissements (PLUi) et sur l'existant.</p> <p>Identifier les gros consommateurs du territoire et les mobiliser : lycée, EHPAD.</p> <p>Organiser des visites d'élus et de porteurs potentiels sur des projets de taille variée menés en Dordogne.</p> <p>Communiquer sur ces sujets.</p>	2019	CD 24 Chambre d'agriculture

Les actions proposées

<p>Actions proposées aux EPCI et aux communes</p> <p>Installer des chaudières collectives à bois, couplées ou non à un réseau de chaleur.</p> <p>Étudier la géothermie et l'aérothermie, par l'installation de pompes à chaleur, et l'eau chaude solaire, sur des projets publics.</p>	<p>Pistes potentielles :</p> <p>CAB : Projet de parc aqualudique avec géothermie moins consommateur d'énergie que la piscine actuelle.</p> <p>CCPSP : à co-construire</p> <p>CCBDP : Projet de chaufferie bois sur EHPAD de Lolme. Développer les chaudières bois dans la construction/rénovation de bâtiments publics</p>
---	--

Publics Cibles : EPCI, communes

Commentaires :

Cette action est menée en lien avec la cellule énergies renouvelables (10.1).

En lien avec les prescriptions du SCoT sur le développement des réseaux de chaleur alimenté par des énergies renouvelables.

Action 10.4. Identifier les installations existantes et les projets dormants en hydroélectricité.

Les actions portées par le SyCoTeB

Descriptif	Programmation	Moyens humains et financiers	Partenaires
Recenser les seuils hydrauliques existants à potentiel : d'anciens barrages (anciens moulins) peuvent être équipés de turbines hydrauliques, tout en donnant lieu à réhabilitation de bâtiments patrimoniaux éventuellement, et ce même sur des petits cours d'eau. Le potentiel est déterminé par le débit et la hauteur de chute.	2021	10 000 €	ADEME Agence de l'eau

Les actions proposées

<p>Actions proposées aux EPCI et aux communes</p> <p>Contribuer à l'étude territoriale sur les seuils hydrauliques et anciens moulins.</p>	<p>Pistes potentielles :</p> <p>CAB : à co-construire</p> <p>CCPSP : à co-construire</p> <p>CCBDP :</p> <p>Identifier les potentiels hydroélectriques sur les affluents de la Dordogne : repérage des seuils, optimisation des productions existantes</p>
---	---

Publics Cibles : EPCI, communes

Commentaires :

Cette action est menée en lien avec la cellule énergies renouvelables (10.1). Sur les cours d'eau classés en liste 1 ou liste 2 (I214-17 du code de l'environnement), il convient de prendre en compte dès les études de faisabilité, le coût des dispositifs de franchissement (montaison et dévalaison) présentant des gages d'efficacité élevés pour les espèces cibles listées en annexe des arrêtés de classement.

Exemple : étude de faisabilité sur 4 seuils hydrauliques réalisée en 2016 dans le Gers (sur le Gers et la Save) par le Pays Portes de Gascogne.

Concernant le volet de la valorisation des projets dormants en hydroélectricité, le PCAET recommande dans la description de l'action d'intégrer dès les études de faisabilité les coûts associés aux nécessités de préservation ou de restauration des corridors écologiques pour les espèces identifiées. Concernant la valorisation de seuils existants, avec rétablissement des continuités écologiques, cette action apparaît bénéfique pour l'environnement par rapport à la situation actuelle, sans continuité écologique.

Action 10.5.Favoriser les projets de méthanisation, en priorité à proximité du réseau de gaz pour favoriser l'injection de biogaz.

Les actions portées par le SyCoTeB

Descriptif	Programmation	Partenaires
Il y a du potentiel sur le territoire du SCOT et il s'agit donc d'identifier des porteurs de projet (agriculteur ou collectifs d'agriculteurs).	2019	Chambre d'Agriculture SDE 24

Les actions proposées

<p>Actions proposées aux EPCI et aux communes</p> <p>Systématiser l'étude de l'injection de biogaz sur le réseau de gaz naturel dans les nouveaux projets de méthanisation.</p> <p>Intégrer le potentiel de la collecte des biodéchets en faisant le lien avec l'insertion pour la collecte et le tri.</p>	<p>Pistes potentielles :</p> <p>CAB : à co-construire</p> <p>CCPSP : à co-construire</p> <p>CCBDP :</p> <p>Projet de méthanisation sur canton de Vergt</p>
<p>Actions proposées à d'autres partenaires</p> <p>En lien avec la chambre d'agriculture : Implanter des systèmes de co-digestion, méthanisation et cogénération à partir d'effluents d'élevages et sous-produits agricoles, préférentiellement en injection dans le réseau de gaz.</p> <p>Monter un groupe de travail sur la cohérence territoriale, afin de développer de nouveaux projets sans déséquilibrer les 3 méthaniseurs locaux, et identifier le potentiel complémentaire existant.</p> <p>Dans un secteur en zone vulnérable directive nitrate, la méthanisation territoriale peut permettre d'éviter des mises aux normes chez chaque exploitant pour traiter les effluents d'élevage sur son site. Les potentiels à identifier sont en particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Effluents d'élevage - Biodéchets - Arboriculture <p>Organiser des visites de site sur ce sujet avec la CA. (A noter : projet à l'étude à Riberac)</p>	<p>Acteurs potentiels</p> <p>Chambre d'Agriculture</p>

Publics Cibles : EPCI, communes

Commentaires :

Problème de la capacité d'investissement :

- Retour sur investissement est estimé à 10 ou 11 ans
- Taux de subvention en baisse : 20 à 25% aujourd'hui

Le méthaniseur de Saint Pierre d'Eyraud, a proximité de Bergerac avait envisagé d'utiliser les biodéchets, mais a rencontré un problème de déconditionnement (« nettoyage » des biodéchets pour qu'ils méthanisent correctement).

Cette action est menée en lien avec la cellule énergies renouvelables (10.1).

En lien avec les recommandations du SCoT.

Le risque de nuisances associé à des grands projets de développement ENR comme le biogaz est identifié : il concerne en particulier les aspects d'exploitation en lien avec le voisinage (odeurs, trafic de poids lourds ...). On renvoie à l'étude d'impact de chaque projet, pour laquelle le PCAET portera attention à favoriser des projets sans nuisances.

Action 10.6. Sensibiliser à l'éolien et au petit éolien.

Les actions portées par le SyCoTeB

Descriptif	Programmation	Partenaires
Faire connaître les intérêts de l'énergie éolienne et informer sur la réalité des impacts.	2021	Commune de Bardou

Les actions proposées

<p>Actions proposées aux EPCI et aux communes Mener des actions d'information et de sensibilisation sur l'éolien vers tous les publics. Réaliser ou soutenir l'implantation d'éoliennes. Organiser des visites de sites en fonctionnement à destination des élus.</p>	<p>Pistes potentielles : CAB : à co-construire CCPSP :Projet à l'étude sur Bardou CCBDP : à co-construire</p>
<p>Actions proposées à d'autres partenaires Étudier le petit éolien pour les exploitations agricoles.</p>	<p>Acteurs potentiels Chambre d'Agriculture</p>

Publics Cibles : EPCI, communes

Commentaires :

Cette action est menée en lien avec la cellule énergies renouvelables (10.1)
En lien avec des prescriptions du SCoT.

Le risque de nuisances associé à des grands projets de développement éolien est identifié : il concerne aussi bien les aspects d'installation que d'exploitation, sous l'angle de la dégradation potentielle des paysages, des nuisances potentielles pour certaines espèces d'oiseaux, du choix d'utilisation des ressources foncières. On renvoie à l'étude d'impact de chaque projet, pour laquelle le PCAET portera attention à favoriser des projets sans nuisances.

Action 10.7.Promouvoir le photovoltaïque, en particulier en autoconsommation

Les actions portées par le SyCoTeB

Descriptif	Programmation	Partenaires
Inciter à la mise en œuvre de l'action. Diffuser les bonnes pratiques existantes.	2019	Chambre d'Agriculture SDE 24

Les actions proposées

<p>Actions proposées aux EPCI et aux communes Réaliser ou accompagner des projets de production photovoltaïque.</p>	<p>Pistes potentielles : CAB : CCPSP : Création d'une ferme photovoltaïque à Faux. Volet pédagogique important : intervention dans un Lycée et au CFA de Boulazac. Recrutement d'une stagiaire. Le projet prévoit aussi des aménagements pour les visiteurs. CCBDP : Développer les panneaux photovoltaïques dans la construction/rénovation de bâtiments publics en privilégiant l'autoconsommation.</p>
<p>Actions proposées à d'autres partenaires Promouvoir le solaire photovoltaïque en toiture des bâtiments agricoles, intégré et raccordé (location de toit...) et en favorisant l'autoconsommation.</p>	<p>Acteurs potentiels Chambre d'Agriculture</p>

Publics Cibles : agriculteurs, citoyens

Commentaires :

Cette action est menée en lien avec la cellule énergies renouvelables (10.1).

En lien avec des prescriptions du SCoT.

Les impacts environnementaux des éventuels grands projets d'installation PV seront soumis à étude d'impact environnemental, et il sera alors porté attention aux éventuels impacts négatifs.

Pour les installations diffuses, c'est le PLU qui encadre leur implantation. Les orientations du SCoT auront pour objectif de faciliter leur installation, bien évidemment dans des zones sans protection paysagère ou architecturale, non consommatrice d'espace agricole ou naturel.

Action 10.8. Travailler avec les filières agricoles et viticoles du Bergeracois sur leurs stratégies énergieclimat

Les actions portées par le SyCoTeB

Descriptif	Programmation	Moyens humains et financiers	Partenaires
Rencontrer les filières agricoles et viticoles du Bergeracois sur les aspects d'efficacité énergétique, autour de la production de froid en priorité.	2019	Fonctionnement	Chambre d'Agriculture FVBD IVBD

Les actions proposées

Actions proposées à d'autres partenaires	Acteurs potentiels
<p>Actions identifiées pour l'élevage :</p> <ul style="list-style-type: none"> - développer le solaire thermique pour alimenter les salles de traite, - recourir au solaire « air chaud » pour le séchage des fourrages ou le préchauffage de l'air neuf des bâtiments d'élevage. <p>Actions identifiées pour la viticulture et l'agriculture :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mutualisation de bancs d'essai tracteur, - audits énergétiques d'exploitation, - développer le froid solaire pour la viticulture. 	

Publics Cibles :

Agriculteurs et viticulteurs

Commentaires :

Exemple des caves de Banyuls qui depuis des années fonctionnent avec un rafraîchissement solaire.

http://tecsol.blogs.com/mon_weblog/2015/06/la-climatisation-solaire-des-caves-de-banyuls-la-solution-de-froid-anti-canicule.html?asset_id=6a00d8341bfe5d53ef01bb084ad6a6970d

A mener en liaison avec l'action 12.1 dans adaptation.

En lien avec les prescriptions du SCOT sur la diversification économique des exploitations agricoles.

Action 10.9. Mettre en place des stratégies foncières et d'aménagements pour développer les ENR

Les actions portées par le SyCoTeB

Descriptif	Programmation	Partenaires
<p>Identifier les sites susceptibles de disposer de productions ENR.</p> <p>Accompagner l'aménagement d'un (ou plusieurs) site(s) d'implantation d'énergies renouvelables, en partenariat avec l'ADEME (exemple du champ photovoltaïque de Faux).</p> <p>Conclure un partenariat avec des développeurs d'énergies renouvelables, visant à proposer aux entreprises implantées en Bergeracois un système de « location de toit » pour l'installation de Solaire Photovoltaïque.</p>	2019	<p>ADEME</p> <p>EPCI</p> <p>Communes</p>

Les actions proposées

Actions proposées aux EPCI et aux communes

Identifier les zones d'activités susceptibles de disposer de productions EnR (toitures et parking).

Accompagner les porteurs de projet dans ce sens.

Aménager un (ou plusieurs) site(s) pilote(s) d'implantation d'énergies renouvelables en entreprise, en partenariat avec l'ADEME.

Publics Cibles :

Entreprises et agriculteurs

Commentaires :

Cette action est menée en lien avec la cellule énergies renouvelables (10.1).

En lien avec des prescriptions du SCoT.

Des stratégies vont être élaborées avec les collectivités, elles intégreront les impacts environnementaux dans la grille d'identification des sites et des projets prioritaires, qui est à élaborer.

Axe 3 : Adapter le Bergeracois au changement climatique

Ambition 11 : Protéger la population face aux fortes chaleurs et à la pollution de l'air

Ambition 12 Économiser l'eau dans tous les secteurs consommateurs

Ambition 13 : Renforcer la prise en compte de la biodiversité et lutter contre les risques

Ambition 11

Protéger la population face aux fortes chaleurs et à la pollution de l'air

Descriptif et enjeux

La protection des populations face aux fortes chaleurs passe notamment par une approche préventive, en adaptant les aménagements et les logements, ce qui aura également pour effet de renforcer la qualité du cadre de vie.

Lors des précédentes canicules, la surmortalité a été particulièrement importante sur la Dordogne, notamment en raison d'une part plus importante des personnes âgées dans la population. Or, très peu de personnes sont inscrites sur les registres des Plans Canicule. Il est donc essentiel de mettre en œuvre des actions de prévention sur les fortes chaleurs et sur la pollution de l'air auprès des publics les plus fragiles, et en particulier les personnes âgées.

Un travail pourra être réalisé afin de développer des îlots de fraîcheur dans les espaces les plus urbanisés ou les plus imperméabilisés. Il s'agit d'espaces publics végétalisés (parc, jardin, square) qui permettent de conserver la fraîcheur en milieu urbain en période de canicule.

Avec une bonne qualité de l'air, l'enjeu de l'exposition des populations reste modéré. Toutefois, celle-ci peut se dégrader avec le changement climatique. Il reste donc important de réduire les principales sources d'émissions du territoire qui sont liées aux modes de chauffage et à l'agriculture (ce dernier volet étant traité dans la fiche Ambition 18).

Impacts

Impact carbone :
Réduction attendue en tonnes CO2e/an :
/
Levier à activer :
/

Impact sur la qualité de l'air : positif

Indicateurs

% de communes disposant d'un plan canicule

- Sobriété
- Efficacité
- Énergies renouvelables
- Adaptation
- Qualité de l'air
- Animation du territoire

Action 11.1. Améliorer le repérage et l'accompagnement des personnes vulnérables isolées

Les actions portées par le SyCoTeB

Descriptif	Programmation	Partenaires
Inciter à la mise en œuvre de l'action. Faire connaître les bonnes pratiques existantes.	En cours	CCAS et CIAS Département

Les actions proposées

Actions proposées aux EPCI et aux communes

Le déploiement des Plans canicules est une obligation réglementaire, il doit :

- Intégrer un registre nominatif de recensement des personnes fragiles, régulièrement mis à jour
- Recenser les lieux et pièces climatisés ou rafraîchis pouvant accueillir les personnes " à risques " ;
- D'utiliser tous les moyens dont il dispose (bulletin municipal, affiches, dépliants, etc.) pour communiquer les recommandations à suivre en cas d'épisodes de chaleur, les horaires d'ouverture des piscines, la liste des lieux climatisés recensés sur la commune...

Pour le travail d'identification et de diffusion des supports il est recommandé de s'appuyer sur des personnes de confiance, type le facteur ou via les colis de Noël distribués aux aînés.

Publics Cibles : Personnes âgées isolées

Action 11.2. Renforcer la prise en compte du confort d'été dans les constructions et l'aménagement

Les actions portées par le SyCoTeB

Descriptif	Programmation	Partenaires
Inciter à la mise en œuvre de l'action notamment par le respect des orientations du SCoT Faire connaître les bonnes pratiques existantes	2019	/

Les actions proposées

Actions proposées aux EPCI et aux communes

Renforcer la végétalisation du territoire, notamment sur les zones les plus minérales (places, parkings et voiries, zones d'activités).

Intégration de la question dans les PLUi.

Sensibiliser les communes, les copropriétés sur ces questions.

Mener une information sur le recours aux plantations pour apporter de la fraîcheur en été et inciter aux alternatives à la climatisation (construction bioclimatique, puits canadiens, présence d'arbres à feuilles caduques sur les ouvertures au sud, couleurs claires pour les façades et les toits, etc.)

Actions proposées à d'autres partenaires

Monter des partenariats avec la chambre de métiers et de l'artisanat et la CAPEB sur la sensibilisation des architectes, maîtres d'œuvre et artisans sur la prise en compte du confort d'été (à mener en parallèle de l'action 12.2.).

Intégrer la prise en compte du confort d'été dans les OPAH et la future Plateforme locale de Rénovation énergétique (7.1).

Porteurs potentiels :

CMA
CAPEB

Publics Cibles :

EPCI, communes, aménageurs, architectes, maîtres d'œuvre

Commentaire

A intégrer dans le SCoT notamment par l'incitation à la prise en compte des principes de l'architecture bioclimatique.

Lien avec l'action Plateforme locale de rénovation énergétique (7.1)

Ambition 12

Économiser l'eau dans tous les secteurs consommateurs

Descriptif et enjeux

La ressource en eau du territoire est déjà soumise à forte pression. Or, le diagnostic de vulnérabilité au changement climatique montre qu'il existe un véritable risque d'accentuation de cette pression. Dès lors, il est important de poursuivre et de renforcer les actions d'économie d'eau engagées dans les différents programmes en place sur les cours d'eau du territoire (SDAGE, SAGE et plan de gestion des étiages).

Ces actions doivent être menées auprès de l'ensemble des acteurs consommateurs d'eau, les consommations se répartissant entre usages agricoles, industriels et la production d'eau potable.

Concernant le secteur agricole, il serait souhaitable d'encourager le choix de cultures moins exigeantes en eau puis favoriser les systèmes d'irrigation de précision.

Impacts

Impact carbone :

Réduction attendue en tonnes CO2e/an :

/

Levier à activer :

/

Impact sur la qualité de l'air : neutre

Indicateurs

Part des surfaces agricoles irriguées
Nombre de soutien financier pour l'achat d'équipement de récupération et de stockage de l'eau de pluie

- Sobriété
- Efficacité
- Énergies renouvelables
- Adaptation
- Qualité de l'air
- Animation du territoire

Action 12.1. Travailler avec le monde agricole sur l'enjeu d'adaptation et d'économie d'eau

Les actions portées par le SyCoTeB

Descriptif	Programmation	Partenaires
<p>Rencontrer les acteurs du monde agricole pour impulser un travail sur la nécessaire adaptation des pratiques agricoles : sensibilisation, formations, aides économiques.</p> <p>Parmi les points à aborder : la réduction des produits phytosanitaires et les solutions alternatives existantes ; l'évolution des techniques (pulvérisateurs confinés, panneaux récupérateurs pour la vigne...) ; la gestion des effluents dans les bâtiments d'élevage ; la gestion de l'alimentation des animaux.</p> <p>Diffuser les bonnes pratiques existantes.</p>	2019	Chambre d'agriculture Conseil départemental 24 Syndicats agricoles et fédérations Agence de l'eau EPIDOR

Les actions proposées

<p>Actions proposées à d'autres partenaires</p> <p>Faire évoluer les pratiques culturales pour prendre en compte le changement climatique, notamment par le développement de plantations moins consommatrices d'eau et la diversification.</p> <p>Accompagner les éleveurs vers un nouveau modèle : moins d'alimentation du bétail en maïs.</p> <p>Développer de nouvelles pratiques viticoles pour s'adapter au changement climatique.</p> <p>Sensibiliser et aider les agriculteurs à l'acquisition de systèmes de stockage de l'eau de pluie pour l'irrigation.</p>	<p>Porteurs potentiels :</p> Chambre d'agriculture Conseil départemental 24 FVBD et IVBD
---	---

<p>Publics Cibles : Agriculteurs</p>
<p>Commentaires :</p> <p>Démarche Garonne 2050 de l'Agence de l'eau et prospective EPIDOR Dordogne 2050</p> <p>Echanges croisés entre le SCoT et le futur SAGE</p> <p>Action à articuler avec la fiche action 17.1.</p> <p>En lien avec des prescriptions du SCoT relatives aux économies d'eaux.</p>

Action 12.2. Encourager la récupération, le stockage et la réutilisation des eaux de pluie et des eaux usées traitées

Les actions portées par le SyCoTeB

Descriptif	Programmation	Partenaires
Inciter à la mise en œuvre de l'action. Faire connaître les bonnes pratiques existantes.	2019	Agence de l'eau

Les actions proposées

<p>Actions proposées aux EPCI et aux communes Récupérer l'eau sur les espaces et les équipements publics pour l'entretien et l'arrosage Sensibiliser les communes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sur la récupération des eaux de pluie pour l'entretien des espaces verts, le nettoyage de la voirie, - sur les équipements économes en eau. <p>Développer le soutien financier aux petits projets individuels. Favoriser la création de petites réserves d'eau.</p>	<p>Pistes potentielles : CAB : Récupération des eaux pluviales sur Cours de Pile pour l'entretien du matériel et arrosage des espaces verts CCPSP : à co-construire CCBDP : Promouvoir la récupération d'eau de pluie.Favoriser la création de réserves d'eau (aides, autorisations)</p>
<p>Actions proposées à d'autres partenaires Organiser une étude en partenariat avec des étudiants sur le recyclage et le stockage des eaux usées rejetées par l'assainissement non collectif : quels moyens peuvent être utilisés ? plantes médiatrices ? quels usages peuvent être faits ? l'entretien des espaces verts, l'arrosage... ? Mettre en place un site pilote pour une expérimentation sur le territoire.</p>	<p>Porteur potentiel : Université</p>

Publics Cibles :Communes, particuliers

Commentaires :En lien avec des prescriptions du SCoT relatives aux économies d'eaux.

Des infrastructures de type réservoir doivent être mises en place en dernier recours, après tout d'abord un travail d'optimisation des besoins (choix des cultures et des variétés) en lien avec la topographie (choix des implantations). Si l'installation de réserves paraît nécessaire, une stratégie minimisant l'impact environnemental de ces aménagements devra être mise en place.

Action 12.3. Sensibiliser les agriculteurs, les particuliers, les communes et les entreprises aux économies d'eau

Les actions portées par le SyCoTeB

Descriptif	Programmation	Partenaires
Organiser un Forum de l'Eau pour fédérer tous les acteurs et développer une stratégie cohérente, facile à percevoir pour les particuliers (communication unique, événements festifs...) Mettre en place un programme de sensibilisation.	2021	Agence de l'Eau

Les actions proposées

<p>Actions proposées aux EPCI et aux communes</p> <p>Sensibiliser les enfants dès le plus jeune âge, les particuliers et les communes sur les questions d'économie d'eau, les solutions possibles (diffusion de fiches pratiques...), les aides disponibles (crédit d'impôt, aides de la Chambre d'Agriculture, de l'Agence de l'Eau...).</p> <p>Sensibiliser les particuliers à la consommation de cultures moins consommatrices d'eau.</p> <p>Equiper les bâtiments publics et sensibiliser les usagers aux appareils hydro-économiques (douchettes, mousseurs, chasse d'eau double commande)</p>	<p>Pistes potentielles :</p> <p>CAB : à co-construire</p> <p>CCPSP : à co-construire</p> <p>CCBDP : Elaboration d'un schéma directeur des réseaux d'eau potable via une stratégie de sectorisation, rénovation (envisager des techniques sans tranchée)</p>
--	---

Publics Cibles : Agriculteurs, particuliers, communes, entreprises

Commentaires : A intégrer dans le programme de communication (action 3.2)

Action 12.4. Favoriser une gestion qualitative de l'eau

Les actions portées par le SyCoTeB

Descriptif	Programmation	Partenaires
Inciter à la mise en œuvre de l'action Faire connaître les bonnes pratiques existantes	2021	Agence de l'Eau SMDE24 Chambre d'agriculture

Les actions proposées

Actions proposées aux partenaires

Développer des plans d'actions territoriaux (P.A.T) sur les zones sensibles et bénéficier d'un accompagnement technique et financier pour la mise en œuvre de pratiques d'amélioration de la qualité des milieux et de l'eau potable.

Identifier des territoires pilotes à accompagner avec par exemple la contractualisation de MAET et l'installation de remontées de points d'abreuvement afin d'éviter les fuites d'effluents une pollution organique et bactériologique liée aux déjections des animaux.

Publics Cibles : Agriculteurs, communes

Commentaires : En lien avec des prescriptions du SCoT et les actions 13.2 et 16.1

Ambition 13

Renforcer la préservation de la biodiversité et lutter contre les risques

Descriptif et enjeux

Le changement climatique augmente le risque d'extinction pour de nombreuses espèces, en raison du déplacement des aires climatiques, de la modification des chaînes alimentaires et de la structure des habitats.

L'un des principaux leviers pour renforcer la résilience des espèces face au changement climatique est bien de protéger les écosystèmes, puisque plus un écosystème est fragile, moins il a de capacité à s'adapter aux changements climatiques. Or sur le territoire, s'il existe de nombreux espaces naturels de qualité, assez peu sont protégés ou font l'objet de plans de gestion.

Par ailleurs, le changement climatique va accentuer certains risques majeurs, en particulier les risques inondation et incendie de forêt. Pour renforcer les actions existantes, il conviendra de renforcer les dispositifs de prévention.

Impacts

Impact carbone :
Levier à activer :
/
Réduction attendue en tonnes CO2e/an :
/

Impact sur la qualité de l'air : neutre

Indicateurs

Mesure des TVB (bilan de sa prise en compte par les PLUi)
% des espaces du territoire faisant l'objet d'une protection

- Sobriété
- Efficacité
- Énergies renouvelables
- Adaptation
- Qualité de l'air
- Animation du territoire

Action 13.1. Accompagner l'adaptation au changement climatique des milieux naturels en renforçant leur préservation, en particulier via la restauration de la trame verte et bleue

Les actions portées par le SyCoTeB

Descriptif	Programmation	Partenaires
<p>Création d'un observatoire de la biodiversité permettant le suivi des inventaires, l'actualisation des indicateurs de la TVB et l'information des acteurs. il s'appuie sur l'observatoire départemental.</p> <p>Informations de la population locale, travail avec les écoles, les acteurs touristiques afin de renforcer la connaissance et la préservation des espaces naturels</p>	<p>2019</p>	<p>Conseil départemental 24 CAUE CEN et autres associations de protection de l'environnement</p>

Les actions proposées

Actions proposées aux EPCI et aux communes

Renforcer une connaissance fine des discontinuités de la TVB et la restaurer.
 Développer les projets de renaturation
 Intégrer le changement climatique dans la gestion des cours d'eau : équilibre entre ombrage et ensoleillement pour éviter le réchauffement trop important de l'eau.

Actions proposées à d'autres partenaires

Sensibiliser les propriétaires de zones humides sur les pratiques à adapter.

Porteurs potentiels :

Publics Cibles : Communes, propriétaires fonciers

Commentaires :

A intégrer dans le programme de communication (action 3.2)
 En lien avec les prescriptions du SCoT relatives à la TVB

Action 13.2. Renforcer la biodiversité et réduire l'utilisation de produits phytosanitaires

Les actions portées par le SyCoTeB

Descriptif	Programmation	Partenaires
Inciter à la mise en œuvre de l'action notamment dans le cadre des actions de communication (Action 3.2) Faire connaître les bonnes pratiques existantes	En cours	Chambre d'agriculture FDC24 EPCI

Les actions proposées

<p>Actions proposées aux EPCI et aux communes Développer des programmes de préservation de la biodiversité en ville (ex : « zéro phyto » dans la gestion des espaces verts, plantation d'espèces mellifères, essences locales, trames bleues et trames vertes urbaines, pose de nichoirs et d'hôtels à insectes...).</p> <p>Relayer ces actions auprès du grand public en s'appuyant sur les pratiques mises en œuvre par les communes et EPCI sur la gestion de leurs propres espaces.</p>	<p>Pistes potentielles : CAB : à co-construire CCPSP : à co-construire CCBDP : Enquêter sur les alternatives au plastique sur les champs (esthétique) ainsi que sur leur recyclage et gratuité de sa récupération si besoin. Informer sur les conséquences de l'utilisation des pesticides et fongicides</p>
<p>Actions proposées à d'autres partenaires Renforcer et valoriser les échanges des groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE) et groupe 30 000 auprès de l'ensemble du monde agricole. Sensibiliser à l'entretien correct des haies pour préserver les auxiliaires de cultures qui y trouvent refuge. Accompagner la chambre d'agriculture dans les certifications environnementales (HVE) et les valoriser auprès du grand public. Préserver la diversité des cultures sur le plateau d'Issigeac au regard de l'avifaune patrimoniale présente sur ce secteur (dispositif agrifaune et OAB à développer)</p>	<p>Porteurs potentiels : Chambre d'agriculture Conseil départemental</p>

Publics Cibles : Communes, particuliers

Commentaires : A intégrer dans le programme de communication (action 3.2) - En lien avec des prescriptions du SCoT

Action 13.3. Encourager la gestion durable des espaces forestiers

Les actions portées par le SyCoTeB

Descriptif	Programmation	Partenaires
Inciter à la mise en œuvre de l'action Faire connaître les bonnes pratiques existantes	2019	CRPF Conseil départemental

Les actions proposées

<p>Actions proposées à d'autres partenaires Privilégier la plantation d'espèces adaptées au changement climatique Développer la mise en œuvre de plans simples de gestion.</p>	<p>Porteurs potentiels : Conseil départemental CRPF Propriétaires forestiers</p>
<p>Publics Cibles : Propriétaires forestiers</p>	
<p>Commentaires : Possibilité d'intégration de nouvelles prescriptions dans le SCoT allant dans ce sens.</p>	

Action 13.4. Prévenir les risques naturels pouvant être aggravés par le changement climatique (incendie de forêt, inondation, retrait gonflement d'argile)

Les actions portées par le SyCoTeB

Descriptif	Programmation	Partenaires
<p>Prise en compte de ces risques et de leurs évolutions dans les documents d'urbanismes et les politiques publiques Continuer à participer et à diffuser les pratiques issues des nombreuses actions déjà en cours sur le risque inondation (PAPI, PPRIs) Mobiliser les territoires afin de poursuivre le développement des plans de prévention des risques inondation et surtout mouvement de terrain (presque inexistant sur le territoire malgré l'enjeu) Participer aux réflexions sur le risque incendie de forêt dans les massifs du territoire, notamment pour appréhender la problématique des interfaces entre le bâti et les zones boisées, du débroussaillage et des formes urbaines. Inciter à l'information des publics sur les différents risques.</p>	2021	<p>CRPF Conseil départemental EPIDOR DDT</p>

Les actions proposées

Actions proposées aux EPCI et aux communes

Mettre en place des Plans de Prévention des Risques
Elaborer et diffuser les Plan Communaux de Sauvegarde (PCS) et les Document d'Information Communaux sur les Risques Majeurs (DICRIM)
Imposer le débroussaillage et l'entretien des forêts aux propriétaires
Réduire les surfaces perméables dans l'aménagement

Publics Cibles : collectivités, propriétaires forestiers

Commentaires : en lien avec les prescriptions du SCoT relatives aux risques : Feux de forêt, mouvement de terrain et inondation.

Axe 4 : Accompagner le développement d'une économie sobre en carbone

Ambition 14 : Développer l'économie verte

Ambition 15 : Développer l'économie circulaire

Ambition 16 : Développer une production agricole et viticole locale à faible impact environnemental

Ambition 17 : Veiller à la bonne articulation entre PCAET et Projet Alimentaire Territorial

Ambition 18 : Définir une stratégie autour de l'éco-tourisme

Ambition 14

Développer l'économie verte

Descriptif et enjeux

L'économie verte concerne les activités réduisant l'impact sur l'environnement : protection de l'environnement (prévention), efficacité énergétique (réduction), dépollution (correction). Ainsi, l'essor de l'économie verte doit permettre de développer et de diffuser de nouvelles technologies environnementales, participant à la lutte contre le changement ou à l'adaptation climatique. Il s'agit en outre d'un axe majeur de développement économique et de création d'emplois pour la prochaine décennie.

Une première réflexion menée lors d'un atelier de travail spécifique à l'économie verte sur le Bergeracois a permis de faire émerger 2 priorités qui sont traitées dans 2 autres axes du PCAET :

- Faire émerger des projets de réhabilitation chez les particuliers, avec des matériaux biosourcés (cf. Fiche Action 8.6)
- Donner confiance aux entreprises, en leur faisant connaître les engagements du territoire en matière de rénovation des bâtiments et de développement des énergies renouvelables (en particulier photovoltaïque, géothermie et bois - cf. Fiche Action 3.1).

Impacts

Impact carbone :

Réduction attendue en tonnes CO2e/an :

1 403

Levier à activer :

10 % d'économie d'énergie pour 10 % des entreprises du territoire par an (en moyenne annuelle d'ici 2030)

Impact sur la qualité de l'air : neutre ou positif

- Sobriété
- Efficacité
- Énergies renouvelables
- Adaptation
- Qualité de l'air
- Animation du territoire

Indicateurs

Nombre d'entreprises de l'environnement implantées sur le territoire par an
Part des marchés publics intégrant des critères environnementaux

Commentaire

L'impact carbone est commun et non cumulatif pour les ambitions 14 et 15

Action 14.1. Définir une stratégie de développement de l'économie verte

Les actions portées par le SyCoTeB

Descriptif	Programmation	Moyens humains et financiers	Partenaires
<p>Un diagnostic sera mené à l'échelle du territoire sur les filières de l'économie verte.</p> <p>Cette étude devra cibler spécifiquement des potentiels liés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Au développement des matériaux biosourcés, - À l'implantation de production d'énergies renouvelables (en particulier Photovoltaïque, bois et méthanisation), - Aux déchets. <p>Il s'agira par exemple de réaliser :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une cartographie des acteurs publics et privés de l'économie verte, - Un répertoire des politiques publiques à différentes échelles permettant de connaître les bases (contraintes et effets de leviers) de l'émergence de ce domaine (législations, mesures incitatives, etc.), - Un panorama des besoins en formation et en emploi (nouveaux métiers, métiers verts). <p>Il devra au final mettre en lumière les atouts et faiblesses du territoire en termes d'économie verte pour pouvoir guider l'action en faveur d'une structuration de ce domaine et de certaines filières pertinentes, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Marketing territorial, promotion, prospection, - Développement d'outils d'accueils éventuellement utiles (pépinière d'entreprises, hôtel d'entreprises, équipements spécifiques), - Animation d'un tissu d'entreprises. <p>Cette stratégie devra s'articuler avec les actions mises en œuvre en matière d'économie circulaire, qui sont favorables à l'accueil des entreprises de l'économie verte.</p>	2021	40 000 €	<p>DREAL Conseil régional Agence de Développement et D'innovation (ADI) CCI Chambre de métiers Chambre d'agriculture EPCI</p>

Publics Cibles :

Entreprises

Commentaires :

L'action globale de diagnostic et stratégie de développement de l'économie verte n'est pas jugée comme un projet à lancer prioritairement. Les principaux leviers identifiés étant activés par ailleurs.

Action 14.2. Soutenir l'économie verte et/ou locale par la commande publique

Les actions portées par le SyCoTeB

Descriptif	Programmation	Partenaires
<ul style="list-style-type: none">- Identifier et diffuser des guides d'achat public responsable au sein des EPCI.- Évaluer l'intérêt d'achats groupés pour renforcer le poids de ces critères.	2022	EPCI Ville de Bergerac

Les actions proposées

Actions proposées aux EPCI et aux communes

Intégrer des critères environnementaux dans les appels d'offres :

- L'intégration du critère dès l'amont, dans la définition de l'objet du marché (choix des matériaux, choix de méthodes constructives etc.),
- L'intégration du critère environnemental comme critère de sélection nécessitant de comparer l'impact des différentes propositions reçues.

Publics Cibles :

EPCI, Entreprises du territoire

Commentaire :

Existence de l'association 3AR (Association Nouvelle-Aquitaine des Achats Publics Responsables) qui peut être une ressource sur ces actions

Ambition15

Développer l'économie circulaire

Descriptif et enjeux

L'économie circulaire s'inscrit dans le cadre du développement durable avec l'objectif de produire des biens et des services tout en limitant la consommation et le gaspillage des matières premières, de l'eau et des sources d'énergie.

L'économie circulaire est une véritable démarche de développement économique, qui permet des gains de productivité pour une entreprise. Mener une démarche d'économie circulaire sur un territoire est donc également une démarche de compétitivité économique.

L'enjeu est important sur le territoire puisque les émissions liées à l'activité économique (hors agriculture) représentent presque un tiers des émissions du Bergeracois (et la moitié des consommations énergétiques du territoire) :

- 13 % pour les émissions industrielles,
- 6 % pour les émissions tertiaires,
- 7 % pour les émissions liées au transport de marchandise.

Impacts

Impact carbone :

Réduction attendue en tonnes CO2e/an :

1 403

Levier à activer :

10 % d'économie d'énergie pour 10 % des entreprises du territoire par an (en moyenne annuelle d'ici 2030)

Impact sur la qualité de l'air : neutre ou positif

- Sobriété
- Efficacité
- Énergies renouvelables
- Adaptation
- Qualité de l'air
- Animation du territoire

Indicateurs

Nombre d'entreprises engagées dans une démarche d'écologie industrielle
Réduction des tonnages d'OMR/habitants collectées annuellement

Commentaire

L'impact carbone est commun et non cumulatif pour les ambitions 14 et 15

Action 15.1. Mettre en œuvre des opérations d'écologie industrielle et territoriale

Les actions portées par le SyCoTeB

Descriptif	Programmation	Moyens humains et financiers	Partenaires
<p>L'action peut être menée à l'échelle du territoire ou à l'échelle d'une ou plusieurs zones d'activités.</p> <p>Il s'agit d'étudier le métabolisme des flux sur le territoire concerné : diagnostic des flux entrants et sortants sur les plans qualitatifs et quantitatifs (ensemble des matières premières, produits, déchets et coproduits). Il peut s'agir d'une enquête auprès d'entreprises volontaires.</p> <p>Cette étude permet d'identifier les principaux flux locaux sur lesquels il est possible de créer des boucles et ainsi de cibler l'animation sur des filières prioritaires.</p> <p>Il faut ensuite définir les synergies potentielles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Substitution : échanges entre entreprises (de matières ou de flux), - Mutualisation d'achats de biens ou de services (fret, gestion des déchets), - Création d'équipements collectifs publics ou privés sur les zones d'activités (réseaux de chaleurs, plate-forme de gestion des déchets). 	2019	30 000 € si étude externalisée	<p>DREAL Conseil régional CCI Chambre de métiers EPCI Club d'entreprises ADEME</p>

Les actions proposées

<p>Actions proposées aux EPCI et aux communes</p> <p>Etre partenaire de la mise en œuvre de l'action.</p>	<p>Pistes potentielles :</p> <p>CAB : Mobiliser le club d'entreprise sur l'animation d'actions collectives en lien avec l'écologie industrielle</p> <p>CCPSP : à co-construire</p> <p>CCBDP : à co-construire</p>
--	---

Actions réalisées par d'autres partenaires Mettre en place un réseau de chaleur alimentant des serres sur le site Eurengo de Bergerac.	Porteurs : Eurengo
--	------------------------------

Publics Cibles : Entreprises
--

Action 15.2. Sensibiliser et former les entreprises aux pratiques environnementales

Les actions portées par le SyCoTeB

Descriptif	Programmation	Partenaires
Faire émerger des partenariats avec les chambres consulaires afin : <ul style="list-style-type: none"> - De faire connaître : les systèmes de management environnementaux, l'éco-conception, l'économie circulaire, - De favoriser le développement des diagnostics énergétiques et des bilans carbone, - D'animer un réseau des entreprises engagé (Club Climat), - De monter des opérations collectives sur l'ensemble de ces sujets, - Identifier les besoins en formation. 	2022	CCI CMA

Les actions proposées

Actions proposées à d'autres partenaires Monter un partenariat avec le SyCoTeB et les EPCI afin de mettre en œuvre un programme d'action de sensibilisation et de formation des entreprises.	Porteurs potentiels : CCI CMA
--	--

Publics Cibles : Entreprises du territoire
--

Action 15.3. Mener des démarches « Zéro déchet - Zéro gaspillage »

Les actions portées par le SyCoTeB

Descriptif	Programmation	Partenaires
<p>Inciter à la mise en œuvre de l'action.</p> <p>Faire connaître les bonnes pratiques existantes.</p>	En cours	<p>EPCI</p> <p>ADEME</p> <p>SMD3</p> <p>CUMA</p> <p>Associations</p>

Les actions proposées

<p>Actions proposées aux EPCI et aux communes</p> <p>Étudier la pertinence de la tarification incitative.</p> <p>Étudier la facturation des entreprises.</p> <p>Équiper le territoire de plateforme de recyclage de déchets de construction.</p> <p>Développer la récupération et la réparation (recyclerie, récupération vêtements, autre).</p> <p>Créer des plateformes de broyage/compostage sur chaque EPCI du SyCoTeB (potentiellement en partenariat avec des CUMA).</p> <p>Acquisition de broyeur mobile par les EPCI pour favoriser le broyage des déchets verts par les communes.</p>	<p>Pistes potentielles :</p> <p>CAB :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Recyclage des déchets verts et mise à disposition de compost aux déchetteries. - Ressourcierierecyclerie. - Plateforme de gestion des déchets inertes (zone ANS) - ISDI <p>CCPSP : à co-construire</p> <p>CCBDP :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Promotion/distribution de poules pour la réduction des déchets ménagers - Éviter le brûlage des déchets verts par une promotion des déchetteries, du compostage à domicile, voire un service de broyage à domicile
<p>Actions portées à d'autres partenaires</p> <p>Animer le plan de prévention des déchets à la source (en cours).</p> <p>Création de recyclerie.</p> <p>Installation de stockage de déchets inertes (zone ANS).</p>	<p>Porteurs potentiels :</p> <p>SMD3</p> <p>Association</p> <p>BMV</p>
<p>Publics Cibles : habitants, entreprises, collectivités</p>	

Ambition16**Développer une production agricole et viticole locale à faible impact environnemental****Descriptif et enjeux**

L'agriculture est le second poste émetteur de GES du territoire (17 %). Ces émissions sont principalement non énergétiques, liées d'une part à la volatilisation d'une partie de l'azote des engrais azotés épandus, et d'autre part aux émissions de méthane des ruminants, ainsi qu'aux fermentations des déjections des élevages.

Dans le domaine viticole comme dans l'élevage, les besoins énergétiques sont cependant importants, avec la nécessité de rafraîchissement des liquides ou des ambiances, qui utilisent des systèmes de froid dont les gaz ont souvent un impact GES important.

Des pratiques performantes peuvent permettre de diminuer les bilans GES des exploitations agricoles de 30 à 40 %, notamment par le renforcement du stockage de carbone dans les sols et la végétation.

Impacts**Impact carbone :****Réduction attendue en tonnes CO2e/an :**

1 500

Levier à activer :

Chaque année, augmentation de 5 % des exploitations mettant en œuvre des actions

Évolution de 1,7 % par an de la SAU ayant une couverture des sols constante

Impact sur la qualité de l'air : neutre

- Sobriété
- Efficacité
- Énergies renouvelables
- Adaptation
- Qualité de l'air
- Animation du territoire

Indicateurs de moyens

Nombre d'agriculteurs et de viticulteurs mobilisés

Nombre de journées d'échange, d'information, de formation sur l'agro-écologie /an

Nombre d'exploitation en lutte biologique intégré

Commentaire

Le partenariat avec les chambres et fédérations agricoles est indispensable pour déployer les actions et suivre les indicateurs.

Action 16.1. Promouvoir les outils et initiatives existantes des acteurs de l'Agriculture sur les économies d'énergie, les pratiques culturales à faible impact environnemental, l'adaptation des cultures.

Les actions portées par le SyCoTeB

Descriptif	Programmation	Partenaires
Centraliser les informations, et promouvoir les actions existantes en animant un groupe de travail sur l'Agriculture rassemblant les acteurs locaux.	2019	Chambre Agriculture DRAAF CD24

Les actions proposées

Actions proposées aux EPCI et aux communes	<p>Pistes potentielles :</p> <p>CAB :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soutenir le développement la filière bio en secteur péri-urbain - Créer des espaces-tests agricoles <p>CCPSP :</p> <p>CCBDP :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer les techniques culturales simplifiées - Favoriser le sylvo-pastoralisme et la traction animale
---	---

Publics Cibles : agriculteurs

Ambition 17

Veiller à la bonne articulation du PCAET et du Projet Alimentaire Territorial

Descriptif et enjeux

Le Pays du Grand Bergeracois porte une démarche de Projet Alimentaire Territorial (PAT). L'ensemble des pistes qui ont été identifiées dans le cadre du PCAET en matière de développement de l'agriculture locale et des circuits court sont d'ores et déjà présentes dans le Projet Alimentaire du Bergeracois. C'est pourquoi, il s'agira essentiellement ici d'appuyer la mise en œuvre de ce projet, en particulier afin :

- Préserver le foncier agricole
- De développer les circuits courts
- De développer l'offre locale dans la restauration collective
- De communiquer sur l'agriculture locale auprès de tous les publics (habitants, restaurateurs et scolaires).

D'un point de vue climatique, l'objectif de l'action est de réduire la quantité de produits alimentaires rentrant sur le territoire ce qui a pour effet de limiter les transports de marchandises et de fusionner deux postes d'émissions : celui de la production agricole et celui de la consommation alimentaire. Cette démarche prend tout son sens dans le cadre d'une production à faible impact environnemental (cf. Ambition 16).

Impacts

Impact carbone :
Levier à activer :
 /
Réduction attendue en tonnes CO2e/an :
 /

Impact sur la qualité de l'air : neutre

- Sobriété
- Efficacité
- Énergies renouvelables
- Adaptation
- Qualité de l'air
- Animation du territoire

Indicateurs de moyens

Part d'approvisionnement local, de saison, bio dans la restauration collective
 Part des productions locales consommées localement

Commentaire

A articuler avec l'ambition 16
 Les indicateurs d'autoconsommation ne sont pas aujourd'hui connus, mais les calculer à l'échéance du plan d'action du PCAET semble un objectif intéressant pour supprimer les doubles comptes d'émissions de GES entre production agricole et consommation alimentaire, et pour valoriser d'un point de vue environnemental cette stratégie de développement local.

Action 17.1. Déployer une stratégie foncière de long terme pour la production locale de saison (en particulier sur le périurbain)

Les actions portées par le SyCoTeB

Descriptif	Programmation	Partenaires
Contribuer à la mise en œuvre du Projet Alimentaire Territorial. Maintenir dans le SCoT les objectifs de maintien des espaces agricoles, notamment dans les secteurs périurbains.	En cours	CAB SAFER Chambre Agriculture DRAAF Agrobio Périgord Conseil Régional

Les actions proposées

<p>Actions proposées aux EPCI et aux communes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mobiliser du foncier agricole, idéalement à proportion des besoins de consommation locale, - Protéger les terres agricoles (en entrée de ville notamment) et garantir leur vocation sur le long terme. 	<p>Pistes potentielles :</p> <p>CAB :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir zone verte périurbaine pour maraîchage + jardins partagés <p>CCPSP : à co-construire</p> <p>CCBDP :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un bonus pour les installations locales, bio, circuit court
<p>Actions proposées à d'autres partenaires</p> <ul style="list-style-type: none"> - Projet Alimentaire Territorial 	<p>Porteurs potentiels :</p> <p>Pays</p>

Publics Cibles :

EPCI

Commentaire :

L'objectif de production agricole alimentaire pour la consommation locale doit se faire en intégrant les impératifs d'adaptation identifiés au travers de l'étude de vulnérabilité. En particulier, la question de la ressource en eau doit inciter à tenir compte d'une stratégie globale sur ces sujets.

Action 17.2. Développer les circuits courts de producteurs

Les actions portées par le SyCoTeB

Descriptif	Programmation	Partenaires
Contribuer à la mise en œuvre du Projet Alimentaire Territorial.	En cours	CD24 Chambre Agriculture Pays

Les actions proposées

<p>Actions proposées aux EPCI et aux communes Mettre en place une signalétique pour les lieux de production/vente locale (circuit court), utile aussi pour les AMAP, paniers, restauration hors domicile.</p>	<p>Pistes potentielles : CAB :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer une plateforme MIL (Marché Intérêt Local) Produits bio <p>CCPSP : à co-construire</p> <p>CCBDP :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en relation agriculteurs locaux et EHPAD, écoles etc. - Favoriser le commerce des producteurs locaux : vente directe, circuits courts - Promouvoir/développer les circuits courts et l'agriculture raisonnée
<p>Actions proposées à d'autres partenaires Développer une politique de producteurs associés à des petits commerces, avec des chambres froides délocalisées gérées par les plateformes.</p>	<p>Porteurs potentiels : Acteurs de la distribution locaux, AMAP...</p>

Publics Cibles :

Habitants, maraichers

Action 17.3. Développer l'offre locale dans la restauration collective

Les actions portées par le SyCoTeB

Descriptif	Programmation	Partenaires
<p>Contribuer à la mise en œuvre du Projet Alimentaire Territorial.</p> <p>Proposer:</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'articuler cette action avec celle sur les marchés publics, - De mettre en œuvre des formations collectives aux cuisiniers et gestionnaires de cantines (approvisionnement circuits courts, alimentation bas carbone). 	2019	CD24 Chambre Agriculture

Les actions proposées

Actions proposées aux EPCI et aux communes

Déployer des formations collectives dans les cantines du territoire (approvisionnement circuits courts, alimentation bas carbone) ?

Publics Cibles : Gestionnaires et cuisiniers de restauration collective

Commentaires :

Articuler cette action avec celle sur les marchés publics (Action 14.2) et sur les formations (Action 2.1)

http://www.cnfpt.fr/sites/default/files/guide_restauracion_collective.pdf

Formation CNFPT : SXDLI – L'achat de denrées alimentaires locales

<http://www.unplusbio.org/les-formations-a-la-nouvelle-cuisine-collective-continuent/>

Action 17.4. Communiquer sur l'agriculture locale vers tous les publics

Les actions portées par le SyCoTeB

Descriptif	Programmation	Partenaires
<p>Contribuer à la mise en œuvre du Projet Alimentaire Territorial.</p> <p>Informers sur les gains multiples (sociaux, économiques, environnementaux) de la production locale.</p> <p>Inciter à l'intégration dans la démarche PAT de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La mise en réseau et d'engagement des restaurateurs volontaires. • La définition d'un label ou un affichage « produits du Bergeracois » dans les menus. <p>Veiller à ce que tous les publics soient ciblés : (habitants, scolaires, restaurateurs, élus).</p>	2019	Pays CD24 Chambre Agriculture

Les actions proposées

<p>Actions proposées aux EPCI et aux communes</p> <p>Relayer les outils de communication proposés</p> <p>Mettre en œuvre un programme pédagogique par exemple sur les temps périscolaires.</p>	<p>Pistes potentielles :</p> <p>CAB :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Communiquer sur l'agriculture locale dans les bulletins municipaux - Mettre en œuvre le Plan Alimentaire Territorial (PAT) <p>CCPSP : à co-construire</p> <p>CCBDP :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Communiquer sur l'agriculture locale dans les bulletins municipaux
---	--

Publics Cibles : Habitants, scolaires, restaurateurs

Commentaires :

À réaliser en lien avec l'action de communication et sensibilisation (3.2) et de formation (2.1)

Sur le temps d'activité périscolaire (découpage trimestriel) on peut imaginer un module climat, un module mise en œuvre de plantations etc.

Ambition18

Définir une stratégie écotouristique

Axe 4 : Accompagner le développement d'une économie sobre en carbone

Descriptif et enjeux

Le territoire bénéficie d'un fort potentiel touristique et d'une infrastructure de qualité. Le renforcement d'une stratégie touristique doit permettre de renforcer l'activité touristique du territoire.

Dans le cadre du PCAET, le SyCoTeB invite les acteurs touristiques du territoire à renforcer leur stratégie touristique vers l'écotourisme, c'est-à-dire à développer une image et des produits liés à la découverte et à la préservation du patrimoine historique, culturel et naturel. En effet, ce positionnement semble tout à fait cohérent au regard de l'image du Bergeracois et de la mise en œuvre du PCAET.

Il est également souhaitable d'articuler cette offre écotouristique avec des pratiques expérientielles qui permettent au visiteur d'expérimenter les pratiques liées aux différents savoir-faire locaux.

Par ailleurs, le principal impact carbone de l'activité touristique est lié au déplacement des visiteurs pour venir sur le territoire, puis lors de leur séjour.

Or, il est possible de réduire ces émissions en développant une offre touristique alternative qui permettra de réduire l'impact des déplacements sur site, ainsi que, dans une moindre mesure, lors des trajets aller-retour.

Impacts

Impact carbone :

Réduction attendue en tonnes CO2e/an :

/

Levier à activer :

/

Impact sur la qualité de l'air : neutre ou positif

- Sobriété
- Efficacité
- Énergies renouvelables
- Adaptation
- Qualité de l'air
- Animation du territoire

Indicateurs

Nombre de professionnels disposant d'un label éco-touristique

Action 18.1. Intégrer l'éco-tourisme dans la stratégie touristique du territoire

Les actions portées par le SyCoTeB

Descriptif	Programmation	Moyens humains et financiers	Partenaires
Inciter les acteurs touristiques à mettre en œuvre l'action.	2020	Fonctionnement	Offices du tourisme Pays

Les actions proposées

<p>Actions proposées à d'autres partenaires : Mettre l'éco-tourisme au cœur d'une stratégie de développement touristique commune à tous les EPCI. Accompagner les acteurs touristiques dans le développement de produits écotouristiques. Mobiliser les professionnels, notamment les viticulteurs pour faire des accueils/animations sur site, au-delà des dégustations (pédagogie, découverte, mise en pratique) dans une logique de tourisme expérientiel. Promouvoir les labels de qualité environnementale pour les acteurs touristiques (Tourisme et handicap, ISO 14001, NF environnement Sites de visites, Clef verte, Gîtes Panda, etc.).</p>	<p>Porteurs potentiels : Office du tourisme Pays</p>
---	---

Publics Cibles :

Professionnels du tourisme

Action 18.2. Repérer et valoriser les bonnes pratiques énergie-climat des acteurs touristiques

Les actions portées par le SyCoTeB

Descriptif	Programmation	Partenaires
- Inciter les acteurs touristiques à mettre en œuvre l'action.	2021	EPCI Pays Offices du Tourisme Fédérations et syndicats professionnels Acteurs touristiques

Les actions proposées

<p>Actions proposées à d'autres partenaires : Mener une enquête auprès de fédérations et d'acteurs afin d'identifier les bonnes pratiques en lien avec les enjeux énergie et climat. Organiser des temps d'échanges en vue de diffuser ces bonnes pratiques et animer un réseau des acteurs touristiques durable. Animer une charte du tourisme durable.</p>	<p>Porteurs potentiels : Offices du tourisme</p>
<p>Publics Cibles : Acteurs touristiques (hôtel, campings, restaurants, commerces, offre de loisirs, etc.)</p>	

Action 18.3. Développer les initiatives des acteurs touristiques permettant de réduire l'utilisation des voitures individuelles

Les actions portées par le SyCoTeB

Descriptif	Programmation	Partenaires
Inciter les acteurs touristiques à mettre en œuvre l'action	2019	Offices du tourisme, Pays

Les actions proposées

<p>Actions proposées à d'autres partenaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier et faire connaître les actions d'offres alternatives à l'utilisation des voitures individuelles, telles que « My Périgord Travel » par exemple par la création d'un prix et la valorisation des participants sur le site internet « Tourisme en Bergeracois ». - Créer un produit touristique autour du vélo électrique : Aider à la création d'une offre touristique autour du vélo électrique. Par exemple des visites accompagnées avec un guide, avec une offre multilingue. - Articuler l'action d'offre de services« prêt/location » de vélos, pouvant être portée par la cellule mobilité (Action 6.4), avec les besoins touristiques (par exemple, une flotte publique/privée au service des trajets professionnels - domicile/travail durant l'année scolaire et touristique/loisir en période de vacances scolaires). - Faire du territoire, un territoire pour les vélos électriques. <ul style="list-style-type: none"> o Mobiliser des commerçants sur la location de vélo électrique, o Faciliter la possibilité de recharger son vélo : bornes de recharge, accord des prestataires touristiques pour faire des recharges (lien avec action 5.4), o Plus généralement : développer les pistes et cheminements cyclables (cf. Action 5.1 et action 21.2). 	<p>Porteurs potentiels :</p> <p>Office du tourisme Pays</p> <p>Associations Gestionnaires de gîtes Prestataires touristiques</p>
--	---

Publics Cibles : Acteurs touristiques, Touristes

Commentaires : Liens avec actions 5.1 / 5.4 /6.4

Partie 2 : Les actions en cours au sein des intercommunalités qui répondent aux objectifs du PCAET

COMMUNAUTÉ de COMMUNES DES BASTIDES DORDOGNE PÉRIGORD

N° de fiche objectif concernée	Descriptif sommaire	Calendrier
4.1	Intégrer les enjeux énergie et climat dans les PLUI : PLUI de la CCBDP	2017
4.2	Revitaliser les centres-bourg : dans le cadre du TEPCV, la CCBDP a prévu une action « aide rénovation énergétique de logements dans les centres bourgs »	
5.2	Renforcer les transports en commun : Engagement du Président dans une discussion pour le maintien de la ligne Bergerac-Sarlat	2017
5.3	Favoriser l'utilisation du vélo : la CCBDP développe une vélo-route voie verte de 16,5 km le long du canal, de Saint Capraise de LALINDE jusqu'à MAUZAC.	2017
5.4	Développer la mobilité électrique pour les particuliers : à l'initiative des communes, des bornes électriques sont installées (Lalinde, Beaumontois en Périgord, St Capraise de Lalinde, ...)	2017
5.5	Améliorer les flottes de véhicules des collectivités et leur utilisation : dans le cadre du TEPCV, la CCBDP a prévu une action pour l'achat de plusieurs véhicules électriques	2017
6.3	Soutenir la pratique du co-voiturage : des aires de covoiturage existent. D'autres vont être créées.	

7.2	<p>Financement de la réhabilitation des logements privés : soutenir les projets de réhabilitation : dans le cadre du TEPCV, la CCBDP a prévu une action « aide rénovation énergétique des logements »</p> <p>Réhabiliter les équipements publics : Dans le cadre du TEPCV, la CCBDP a prévu une action « Rénovation énergétique de bâtiments de la communauté de communes et pose de panneaux solaires pour production d'eau chaude »</p>	2017 2017
8.1 8.2 8.3 8.4 8.5 8.6 8.7	<p>Communiquer sur la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables et de récupération auprès :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des habitants - Du tertiaire - Des professionnels - Des collectivités <p>Dans le cadre du TEPCV, la CCBDP a prévu la réalisation d'un cadastre solaire.</p> <p>Impulser des opérations collectives pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les collectivités - Les citoyens <p>Dans le cadre du TEPCV, la CCBDP a prévu une action « Animation circuits courts » auprès des scolaires</p> <p>Favoriser le renouvellement des appareils de chauffage domestique : dans le cadre du TEPCV, la CCBDP a prévu une action « aide rénovation énergétique des logements »</p>	2017 2017 2017
10.7	<p>Promouvoir le photovoltaïque, en particulier en autoconsommation, en particulier envers les agriculteurs</p> <p>Dans le cadre du TEPCV, la CCBDP a prévu une action « installation de panneaux photovoltaïques à des fins d'auto-consommation pour le groupe scolaire et sportif de Beaumontois en Périgord »</p> <p>Mettre en place des stratégies foncières et d'aménagement pour développer les ENR</p> <p>Projet d'un parc photovoltaïque sur le foncier du centre de détention pénitentiaire à</p>	2017

10.9	Mauzac et sur une parcelle sur Lalinde	2017
13.2	<p>Restaurer et valoriser la trame verte et bleue Eléments pris en compte dans l'élaboration du PLUI</p> <p>Sensibiliser à la réduction des produits phytosanitaires et à leur impact sur la biodiversité : La collectivité s'est engagée dans la charte « zéro phyto » (Cf. Ph BALDO)</p>	<p>2017</p> <p>Septembre 2017</p>
17.3	Communiquer sur l'agriculture locale (habitants, restaurateurs, scolaires) : dans le cadre du TEPCV, la CCBDP a prévu une action « animation circuits courts » auprès des scolaires	2017

COMMUNAUTÉ d'AGGLOMERATION BERGERACOISE

N° de fiche objectif concernée	Descriptif sommaire	Calendrier	Moyens humains et financiers	En projet (EP) ou En Cours (EC)
4.1	PLUI : Approbation du PLUI 2 ^e semestre 2019 Ces éléments du PCAET seront pris en compte dans le document de PLUI, dans le plan de déplacement urbain (PDU) et le PLH (plan local habitat)	2014-2019	Bureau d'étude CITADIA Coût : 433 000€ dont 130 000€ de subventions	EC
5.3, 18.1 & 18.3	Création du tronçon de la V91 sur le territoire de la CAB (travaux, études et acquisitions de terrains)	2017-2021	9 000 000€ HT travaux programmés hors acquisitions & études	EC
5.5	Acquisition de véhicules Transports en commun+ de service électriques et hybrides (TEPCV)	2016-17	218 158€ HT dépensés	fait
5	Mise en place d'une billetterie électronique pour vente en ligne des places de spectacles du centre culturel et ainsi éviter trajets / déplacements	2017	Environ 10 000 € TTC (logiciel, formations...)	fait
5.5	Transports - Acquisition de véhicules propres : - bus hybride acheté en 2016 - et un véhicule 7 places électriques en cours	2016-2017	Bus hybride, déjà comptabilisé ci-dessus + 28 000 €HT pour véhicule électrique	EC

6.3	Aire de covoiturage (étude ATD faite) à la Ribeyrie (TEPCV)	2018 ou 2019 ?	110 000 € HT (subv TEPCV 70.000 €) hors acquisition	EP
7.1	Présence du CAUE 2 vendredis/mois pour conseils gratuits aux administrés sur la rénovation responsable	2016- 17-18	1 conseillère du CAUE Myriam Cosset : 400€/mois	EC
7.2, 7.3 & 7.4	OPAH RU sur Bergerac / Conférence Intercommunale du Logement / Fonds de Concours Habitat	2018 - 2020	100 000 €/an	EP
7.5	Étude bâtiments CAB + rénovation NB & JL Alary (TEPCV)	2016- 17	33 250 €	fait
7.5	Amélioration énergétique des bâtiments suite à diagnostic TEPCV (cf. ci-dessus)	2017 et après	1 ETP / agent du service bâtiment dédié aux économies d'énergie	EC
7.5	Amélioration énergétique des bâtiments suite à diagnostic TEPCV (cf. ci-dessus)	2018 et après	À l'étude ; objectif 2018 : 100.000 €/an proposé aux élus pour le budget 2018	EP
10.9	Site de l'Escat : projet d'installation de toitures photovoltaïques sur une partie des bâtiments.	2018- 19	À l'étude	EP
14.1	Étude de préfiguration d'opérateur de compensation écologique	2016 -17	28 710€ HT dépensés	fait
14.1	Étude par Agrobio de développement d'espaces tests et de la filière bio sur le bergeracois	2017	0 € financée par département de la Dordogne	fait
14.2	Mise en place des circuits courts et des produits bio dans les crèches et les centres de loisirs	2016 -17	Diminution du budget restauration des centres de loisirs à prestation qualitativement supérieure. Passage d'1	fait

			budget annuel de 65 000 à 50 000 € Crèches : pas d'estimation	
16.1, 17.1 & 17.2	Site des Nebouts à Prignonrieux&Gardonne : formation et installation d'agriculteurs en agriculture biologique pour production de gros en vue d'approvisionner la restauration collective, favoriser les circuits courts/de proximité.	2017- 18-19	Acquisition de terrains : - Prignonrieux = 294.000 € - Gardonne = 50.000 €	Prignonrieux : Fait Gardonne : EC

COMMUNAUTÉ de COMMUNES PORTES SUD PÉRIGORD

N° de fiche objectif concernée	Descriptif sommaire	Calendrier	Moyens humains et financiers	En projet (EP) ou En Cours (EC)
4.1	Elaboration du PLUi	2018-2022	Bureaux d'études agent communautaire	EC
5.1/5.3	Réalisation de la vélo-route partagée Eymet-Issigeac	2018	agent communautaire	EC
5.4	Mise en place de bornes de recharge de véhicules électriques	2017		Fait
7.2/7.3	OPAH sur le périmètre de la CCPSP	2018-2019	agent communautaire	EC
7.5	Rénovation énergétique du Pôle de service public d'Issigeac et de l'école de Singleyrac	2018		EC
9.2	Identification des publics vulnérable aux fortes chaleurs en partie réalisée par le CIAS	2018		EC
17.2	Développer les circuits courts dans la restauration collective des écoles	2018		EC

6.1	Espace de coworking (Saint Aubin de Cadelech	2019-2020		EP
8.7	Travaux de rénovation énergétique : Ecole élémentaire d'Eymet	2019-2020		EP
10.2	Réalisation d'un chauffage collectif au bois pour le collège d'Eymet et le gymnase	2019-2020		EP
10.6	Restauration du moulin de Sitole	2019	Agent communautaire	EP
11.2	Projet de mise en œuvre d'un dispositif de climatisation alternatif pour l'école élémentaire d'Eymet	2019		EP
11.2	Prise en compte du confort d'été dans le cadre de l'élaboration du PLUi	2019		EP
13.2	Restauration de la zone humide d'Issigeac			EP

Annexe : Synthèse des moyens engagés

ZOOM SUR LES MOYENS ENGAGES PAR LE SYCOTEB – Moyens humains

Intitulé du poste	Missions	Nombre de jours homme / 3 ans	Création de poste ? (oui/non)
Chef de projet PCAET (Directeur du SyCoTeB)	Pilotage de la démarche	150	Non
	Liaisons partenaires	40	
	Actions de massification	100	
Chargé(e) de mission PCAET	Actions de massification (Cellule énergie, cellule mobilité, opération collective)	240	Oui
	Animation du territoire	210	
	Suivi et évaluation et observation du territoire	70	
	Communication/sensibilisation	110	
Autres chargés de mission	Chargés de missions EPCI	160	Non
Autres fonctions moyens généraux (Secrétaire du SyCoTeB)	Assistante (accueil, secrétariat, comptabilité, gestion administrative et financière)	160	Non

ZOOM SUR LES MOYENS ENGAGES PAR LE SYCOTEB – Moyens financiers

Le budget du SYCOTEB pour la mise en œuvre du PCAET sur les 3 premières années est le suivant :

Détails	Budgets
Personnel/Chargé de Mission	120 000 euros
Communication/formation	60 000 euros
Etudes	190 000 euros
Equipement liés à la création du poste de chargé de mission	3 000 euros
Total :	373 000 euros

ZOOM SUR LES MOYENS ENGAGES PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BERGERACOISE

N° de fiche objectif concernée	Descriptif sommaire	Calendrier	Moyens humains et financiers	En projet (EP) ou en cours (EC)
4.1	<p>PLUI : Approbation du PLUI 2^e semestre 2019</p> <p>Ces éléments du PCAET seront pris en compte dans le document de PLUI, dans le plan de déplacement urbain (PDU) et le PLH (plan local habitat)</p>	2014-2019	<p>Bureau d'étude CITADIA</p> <p>Coût : 433 000€ dont 130 000€ de subventions</p>	EC
5.3, 18.1 & 18.3	Création du tronçon de la V91 sur le territoire de la CAB (travaux, études et acquisitions de terrains)	2017-2021	9 000 000€ HT travaux programmés hors acquisitions & études	EC
5.5	Acquisition de véhicules Transports en commun+ de service électriques et hybrides (TEPCV)	2016-17	218 158€ HT dépensés	fait
N° de fiche objectif concernée	Descriptif sommaire	Calendrier	Moyens humains et financiers	En projet (EP) ou en cours (EC)
5.5	<p>Transports - Acquisition de véhicules propres :</p> <ul style="list-style-type: none"> - bus hybride acheté en 2016 - et un véhicule 7 places électriques en cours 	2016-2017	<p>Bus hybride, déjà comptabilisé ci-dessus + 28 000 €HT pour véhicule électrique</p>	EC

6.3	Aire de covoiturage (étude ATD faite) à la Ribeyrie (TEPCV)	2018 ou 2019 ?	110 000 € HT (subv TEPCV 70.000 €) hors acquisition	EP
7.1	Présence du CAUE 2 vendredis/mois pour conseils gratuits aux administrés sur la rénovation responsable	2016-17-18	1 conseillère du CAUE Myriam Cosset : 400€/mois	EC
7.2, 7.3 & 7.4	OPAH RU sur Bergerac / Conférence Intercommunale du Logement / Fonds de Concours Habitat	2018 - 2020	100 000 €/an	EP
7.5	Étude bâtiments CAB + rénovation NB & JL Alary (TEPCV)	2016-17	33 250 €	fait
7.5	Amélioration énergétique des bâtiments suite à diagnostic TEPCV (cf. ci-dessus)	2017 et après	1 ETP / agent du service bâtiment dédié aux économies d'énergie	EC
7.5	Amélioration énergétique des bâtiments suite à diagnostic TEPCV (cf. ci-dessus)	2018 et après	À l'étude ; objectif 2018 : 100.000 €/an proposé aux élus pour le budget 2018	EP
10.9	Site de l'Escat : projet d'installation de toitures photovoltaïques sur une partie des bâtiments.	2018-19	À l'étude	EP
14.1	Étude de préfiguration d'opérateur de compensation écologique	2016-17	28 710€ HT dépensés	fait
14.1	Étude par Agrobio de développement d'espaces tests et de la filière bio sur le bergeracois	2017	0 € financée par département de la Dordogne	fait
14.2	Mise en place des circuits courts et des produits bio dans les crèches et les centres de loisirs	2016-17	Diminution du budget restauration des centres de loisirs à	fait

			prestation qualitativement supérieure. Passage d'1 budget annuel de 65 000 à 50 000 € Crèches : pas d'estimation	
16.1, 17.1 & 17.2	Site des Nebouts à Prignonrieux&Gardonne : formation et installation d'agriculteurs en agriculture biologique pour production de gros en vue d'approvisionner la restauration collective, favoriser les circuits courts/de proximité.	2017-18-19	Acquisition de terrains : - Prignonrieux = 294.000 € - Gardonne = 50.000 €	Prignonrieux : Fait Gardonne : EC
5 ?	Mise en place d'une billetterie électronique pour vente en ligne des places de spectacles du centre culturel et ainsi éviter trajets / déplacements	2017	Environ 10 000 € TTC (logiciel, formations...)	fait

Total des moyens financiers engagés ou prévus par la CAB pour des actions liés au Plan Climat sur la période 2017 - 2020 : **10 809 918 €**